

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION





# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Cette publication a été réalisée par un collectif de professionnels représentant tous les secteurs du Ministère, sous la coordination du Bureau du sous-ministre et en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.  
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction des communications au [info@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:info@mapaq.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information :

Direction des communications  
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2110  
Sans frais : 1 888 222-MAPA (1 888 222-6272)  
Courriel : [info@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:info@mapaq.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Septembre 2024  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-98403-0 (PDF)  
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2024

# MESSAGE DU MINISTRE



## **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Présidente,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente notamment le bilan de la première année du Plan stratégique 2023-2027 de notre organisation. Le Ministère met tout en œuvre pour maximiser la contribution du secteur bioalimentaire à une économie vigoureuse, à une réponse engagée face aux changements climatiques et à une valorisation dynamique des territoires et des entreprises qui y opèrent.

Dans le contexte d'une saison 2023 particulièrement difficile, le travail de synergie entre le Ministère et ses partenaires a continué de porter fruit dans la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*. Nos cibles ambitieuses communes progressent positivement, grâce à un effort concerté et résolu d'un solide réseau de partenaires.

Sont présentés dans ce rapport les résultats de nos engagements qui traduisent notre mobilisation face aux multiples défis auxquels le secteur bioalimentaire est confronté. L'équipe du Ministère demeure engagée à les relever avec tout le professionnalisme qui caractérise la grande famille bioalimentaire québécoise.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

**André Lamontagne**

Québec, septembre 2024



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



## **Monsieur André Lamontagne**

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'exercice financier 2023-2024 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au regard notamment de notre Plan stratégique 2023-2027, de notre Plan d'action de développement durable 2023-2028 ainsi que de l'utilisation optimale des ressources.

Le Ministère réaffirme sa contribution à la vitalité des territoires, au développement économique du Québec et à la santé de la population. Cette contribution, qui s'incarne dans une approche de développement durable, se déploie notamment par un appui à l'autonomie alimentaire.

Notre organisation, comme plusieurs organismes publics, fait face à de nombreux défis organisationnels que sont notamment la rareté de main-d'œuvre et la transformation numérique de l'État. Il n'en demeure pas moins que nous gardons le cap sur nos engagements, autant en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle qu'à la préservation d'un milieu de travail performant et stimulant.

Empreint de nos valeurs de collaboration, de professionnalisme, d'équité et de transparence, le travail déployé en 2023-2024 démontre toute la détermination de l'équipe ministérielle à réaliser nos engagements avec rigueur au bénéfice des citoyens et de notre clientèle.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Verret'.

**Bernard Verret, agr.**

Québec, septembre 2024



# TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES   | 3  |
| RAPPORT DE VALIDATION  | 5  |
| 1. L'ORGANISATION  | 7  |
| 1.1 L'organisation en bref   | 7  |
| 1.2 Faits saillants  | 9  |
| 2. LES RÉSULTATS   | 11 |
| 2.1 Plan stratégique   | 11 |
| 2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens   | 29 |
| 3. LES RESSOURCES UTILISÉES  | 31 |
| 3.1 Utilisation des ressources humaines  | 31 |
| 3.2 Utilisation des ressources financières   | 33 |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles   | 34 |
| 4. LES ANNEXES – AUTRES EXIGENCES  | 35 |
| 4.1 Gestion des effectifs  | 35 |
| 4.2 Développement durable  | 36 |
| 4.3 Occupation et vitalité des territoires   | 51 |
| 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics   | 65 |
| 4.5 Accès à l'égalité en emploi  | 66 |
| 4.6 Allègement réglementaire et administratif  | 70 |
| 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels  | 73 |
| 4.8 Application de la Politique linguistique de l'État<br>et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue<br>que la langue officielle dans l'Administration | 74 |
| 4.9 Politique de financement des services publics  | 76 |



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.



Bernard Verret, agr.

Québec, septembre 2024

## Les membres du comité de direction

### **Bernard Verret**

Sous-ministre

### **Marie-Odile Koch**

Secrétaire générale et directrice de la gouvernance ministérielle et du capital humain

### **Guyline Bouchard**

Sous-ministre adjointe à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

### **Anne Boucher**

Sous-ministre adjointe aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation

### **Geneviève Masse**

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

### **Abdoul Aziz Niang**

Sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

### **Yvon Doyle**

Sous-ministre adjoint à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales



# RAPPORT DE VALIDATION

## **Monsieur Bernard Verret**

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans ce rapport incombe au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,



**Brigitte Dufort**

Québec, septembre 2024



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission et clientèle

Bien que le champ d'action du Ministère soit étendu et pluriel, sa mission décrit clairement et simplement les priorités de l'organisation. Cette mission, qui demeure l'assise de la définition de ses orientations ministérielles, est présentée dans les termes suivants :

**« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »**

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- les citoyens et les consommateurs;
- les entreprises agricoles;
- les pêcheurs et les aquaculteurs;
- les propriétaires ou gardiens d'équidés et d'animaux domestiques de compagnie;
- les transformateurs alimentaires;
- les distributeurs, les grossistes et les détaillants en alimentation;
- les manipulateurs d'aliments et les restaurateurs;
- les fournisseurs de services à la production;
- les ministères et les organismes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéral et international);
- les organismes non gouvernementaux contribuant à la mise en œuvre de sa mission.

### Contexte de l'organisation

Le secteur bioalimentaire est reconnu comme stratégique et essentiel en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation des Québécois. Il est un pilier pour l'économie durable du Québec et de ses régions ainsi que pour la santé de la population. Au Québec, la responsabilité du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le secteur bioalimentaire québécois englobe les activités de production agricole et de pêches et d'aquaculture commerciales, de transformation alimentaire et de distribution des aliments (le commerce de gros et de détail ainsi que les services alimentaires présents dans le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels privé et public [HRI]).

Le Ministère a également pour responsabilité d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique et de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce son intervention par du soutien professionnel, de l'appui financier, de l'accompagnement ou de l'encadrement légal et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre :

- La Financière agricole du Québec (FADQ);
- l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

## Chiffres clés

| Chiffres clés     | Description  |
|-------------------|--|
| Plus de 1 400     | Personnes occupant un poste régulier ou occasionnel au 31 mars 2024  |
| 1 214 M\$         | Dépenses prévues au 31 mars 2024 <sup>1</sup>  |
| 20                | Directions territoriales et régionales au 31 mars 2024   |
| Plus de 45 000    | Inspections réalisées par le Ministère et ses mandataires au cours de l'exercice 2023-2024 auprès des établissements alimentaires et en santé et bien-être des animaux |
| Plus de 50 000    | Permis délivrés par le MAPAQ en 2023-2024  |
| Plus de 217,5 M\$ | Aides financières versées à des entreprises bioalimentaires en 2023-2024 <sup>2</sup>  |
| 3                 | Laboratoires spécialisés dans trois domaines <sup>3</sup>  |

1. Les dépenses comprennent l'aide financière versée par le Ministère à la FADQ et à l'ITAQ, deux organismes autres que budgétaires, et excluent la RMAAQ ainsi que la CPTAQ, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

2. Excluant le crédit de taxes foncières agricoles.

3. Expertise et diagnostic en matière de phytoprotection, de santé animale ainsi qu'expertises et analyses alimentaires.

## 1.2 Faits saillants

### Quatrième rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire et début des travaux de réflexion pour son actualisation

Lors de la quatrième rencontre annuelle des partenaires du 26 mai 2023, le ministre Lamontagne a dressé un bilan très positif de la grande mobilisation du secteur bioalimentaire autour d'une plus grande autonomie alimentaire durable. Les discussions ont permis de dégager deux leviers indispensables à la prospérité et à la pérennité de l'industrie, soit l'innovation et l'entrepreneuriat jeunesse.

Par ailleurs, les travaux d'actualisation de la politique ont débuté en janvier 2024. Afin d'exploiter les structures de participation existantes et d'optimiser la démarche de consultation, et ce, dans une optique de coconstruction, les partenaires ont été sollicités des façons suivantes :

- Consultation des groupes de partenaires bioalimentaires par l'intermédiaire des prérencontres avec le ministre Lamontagne et par l'entremise d'un sondage visant notamment à connaître leurs enjeux et leurs priorités en ce qui concerne la prochaine politique;
- Journée de réflexion avec les partenaires gouvernementaux dans le cadre du colloque annuel du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) où des enjeux communs ont été abordés;
- Recension des priorités et des enjeux stratégiques des partenaires régionaux à partir des outils de concertation existants;
- Arrimage avec la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles;
- Consultation publique pour obtenir des informations à jour sur les perceptions et les intérêts de la population quant au secteur bioalimentaire.

L'analyse de ces consultations et des perspectives du secteur bioalimentaire soutiendra l'identification des priorités de la prochaine politique bioalimentaire qui est prévue pour le printemps 2025.

### Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles

À la suite de la publication de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, le Ministère a entrepris une réflexion globale sur le territoire et les activités agricoles. Ainsi, le 21 juin 2023, fut lancée la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain. Celle-ci s'est articulée autour des trois grands thèmes suivants : le territoire agricole, les activités agricoles, et la propriété foncière agricole et l'accès aux terres. La période de consultation a donné lieu à la réalisation de plusieurs activités, entre autres la publication de trois fascicules et la tenue de trois webinaires pour chacune des thématiques ainsi qu'une tournée régionale de 18 rencontres dans les régions du Québec. À cet effet, la consultation a mobilisé un peu plus de 600 personnes lors de la tournée et de 16 à 20 intervenants pour chaque webinaire. De plus, 158 mémoires et 92 commentaires ont été reçus. Pour chacune des thématiques, un questionnaire en ligne a été rendu disponible sur la plateforme Consultation Québec et ce sont au total 1 635 répondants qui y ont participé. Enfin, trois rencontres avec des communautés autochtones ont été tenues.

## Meilleur encadrement du bien-être et de la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés

Le 10 février 2024, le Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés (chapitre B-3.1, r. 0.1) a été mis en vigueur. Son objectif est d'établir les normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés au Québec, dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité. Il remplace dorénavant le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (chapitre P-42, r. 10.1) et définit les exigences minimales à respecter pour la garde et l'élevage des équidés, des lapins, des furets, des cochons d'Inde et des cochons de compagnie, en plus des chats et des chiens.

Le MAPAQ répond ainsi à d'importantes attentes sociétales en matière de bien-être animal en plus de mieux encadrer les gestes à poser pour assurer le bien-être de ces animaux.

## Pour une utilisation responsable des antibiotiques en santé animale

Le MAPAQ a reçu pour une première année des données concernant l'utilisation des antibiotiques en santé animale grâce aux registres de ventes et de fournitures de prémélanges médicamenteux et d'aliments médicamenteux obtenus en vertu du Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux (chapitre P-42, r. 10). La plateforme numérique AntibiotiQC a été développée et mise en service en janvier 2024 afin de permettre la réception et l'hébergement sécuritaire de ces données. Grâce à ces registres, le MAPAQ sera en mesure d'identifier les principales lacunes, de mieux accompagner les producteurs et d'intervenir dans des situations à risque, contribuant à la préservation de l'efficacité des antibiotiques tant pour la santé animale que pour la santé humaine.

## Appui à l'atténuation de la rareté de la main-d'œuvre en transformation alimentaire

Le Ministère a octroyé une subvention d'un montant maximal de 1,2 M\$ à l'Université Laval, pour les années 2023 à 2026, afin de financer l'Initiative visant à appuyer le recrutement, la rétention et le développement de compétences de la main-d'œuvre du secteur de la transformation alimentaire québécoise. Cet appui va notamment permettre à l'Université Laval de développer les compétences de la relève, selon les besoins spécifiques des entreprises bioalimentaires, dans le contexte de projets concrets en innovation, afin de pallier la rareté de la main-d'œuvre ainsi que de déployer des actions pour favoriser l'attractivité du secteur bioalimentaire auprès des étudiants.

## Pleins feux sur la relève dans le secteur de la pêche commerciale

En 2023-2024, près de 80 % des bénéficiaires du volet 1 du Programme d'appui financier aux entreprises de pêche commerciale 2023-2026, « Appui financier à l'acquisition d'une première entreprise de pêche », avaient moins de 45 ans. Un total de 750 000 \$ a été octroyé à cette clientèle par le biais de ce volet, permettant de soutenir 15 projets. Cela démontre la présence d'une relève solide pour le secteur. À titre comparatif, en 2022-2023, le MAPAQ avait octroyé 1 350 000 \$ pour les pêcheurs de la relève par l'intermédiaire du programme d'achat d'une première entreprise de pêche, ce qui représentait 27 demandes de projets.

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

#### ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE MOBILISÉ POUR UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE DURABLE

##### Orientation 1 : Investir pour l'autonomie alimentaire et la productivité

| Objectifs  | Indicateurs   | Cibles 2023-2024       | Résultats 2023-2024 | Page |
|--|---|------------------------|---------------------|------|
| <b>Objectif 1.1</b><br>Augmenter les achats alimentaires québécois sur les marchés                                       | <b>Indicateur 1</b><br>Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois   | <b>85 %</b><br>(± 5 %) | <b>92 %</b>         | 16   |
|  | <b>Indicateur 2</b><br>Écart du taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises bioalimentaires appuyées en commercialisation avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec | <b>&gt; 0 %</b>        | <b>13,4 %</b>       | 16   |
| <b>Objectif 1.2</b><br>Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires | <b>Indicateur 3</b><br>Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère   | <b>0,9 G\$</b>         | <b>1,5 G\$</b>      | 17   |

| Objectifs   | Indicateurs  | Cibles 2023-2024 | Résultats 2023-2024 | Page |
|---|--|------------------|---------------------|------|
| <b>Objectif 1.3</b><br>Améliorer la productivité de la main-d'œuvre des entreprises bioalimentaires | <b>Indicateur 4</b><br>Proportion des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre | 25 %             | 39,5 %              | 18   |

## Orientation 2 : Intensifier les pratiques durables et notre réponse aux changements climatiques

| Objectifs  | Indicateurs   | Cibles 2023-2024 | Résultats 2023-2024 | Page |
|--|---|------------------|---------------------|------|
| <b>Objectif 2.1</b><br>Favoriser la santé des consommateurs et des animaux par la responsabilisation de la clientèle | <b>Indicateur 5</b><br>Proportion des établissements alimentaires maîtrisant les risques sanitaires   | ≥ 95 %           | 96,56 %             | 19   |
|  | <b>Indicateur 6</b><br>Proportion cumulative des entreprises agricoles admissibles ayant reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux | 74 %             | 75,3 %              | 20   |
| <b>Objectif 2.2</b><br>Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires   | <b>Indicateur 7</b><br>Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du Ministère   | 147 M\$          | 189,8 M\$           | 21   |

| Objectifs  | Indicateurs  | Cibles 2023-2024         | Résultats 2023-2024           | Page |
|--|--|--------------------------|-------------------------------|------|
| <b>Objectif 2.3</b><br>Accompagner les entreprises bioalimentaires engagées dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables | <b>Indicateur 8</b><br>Taux de variation du nombre cumulé de pratiques responsables d'entreprises bioalimentaires engagées dans leur implantation  | Mesure du nombre initial | 42 950 pratiques responsables | 22   |
|  | <b>Indicateur 9</b><br>Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales  | ≥ 34 %                   | 31 %                          | 23   |
| <b>Objectif 2.4</b><br>Appuyer le secteur bioalimentaire dans la lutte contre les changements climatiques                            | <b>Indicateur 10</b><br>Estimation de la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre engendrée par des interventions ministérielles ciblées, déployées dans le secteur bioalimentaire (en kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone - kt éqCO <sub>2</sub> ) | 155 kt éqCO <sub>2</sub> | 151,7 kt éqCO <sub>2</sub>    | 24   |

### Orientation 3 : Valoriser notre territoire et nos entrepreneurs bioalimentaires

| Objectifs  | Indicateurs   | Cibles 2023-2024 | Résultats 2023-2024 | Page |
|--|---|------------------|---------------------|------|
| <b>Objectif 3.1</b><br>Accroître la synergie des acteurs des territoires engagés dans la réalisation de priorités et d'initiatives d'intérêts collectifs | <b>Indicateur 11</b><br>Taux de couverture des MRC impliquées dans une entente sectorielle bioalimentaire | ≥ 95 %           | 96 %                | 25   |

## ENJEU 2 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET ATTRACTIVE

### Orientation 4 : Améliorer les expériences client et employé

| Objectifs  | Indicateurs  | Cibles 2023-2024     | Résultats 2023-2024 | Page |
|--|--|----------------------|---------------------|------|
| <b>Objectif 4.1</b><br>Maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services clés du Ministère | <b>Indicateur 12</b><br>Taux de satisfaction de la clientèle envers les services visés | -                    | S.O.                | 26   |
| <b>Objectif 4.2</b><br>Simplifier la gestion des laboratoires d'expertise grâce à la solution numérique                                  | <b>Indicateur 13</b><br>Taux de réalisation d'une solution numérique unifiée           | 20 %                 | 24 %                | 27   |
| <b>Objectif 4.3</b><br>Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant une expérience employé optimale                         | <b>Indicateur 14</b><br>Indice de qualité de vie au travail                            | ≥ 4,00/5<br>(± 0,05) | 4,11/5              | 28   |

# Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## **ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE MOBILISÉ POUR UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE DURABLE**

### **Orientation 1 : Investir pour l'autonomie alimentaire et la productivité**

#### **OBJECTIF 1.1 : AUGMENTER LES ACHATS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS**

Bien que l'accès ou la consolidation de nouveaux marchés au Québec ou hors Québec soit synonyme d'occasions d'affaires, ils ne sont pas pour autant sans risque et requièrent des investissements significatifs de la part des entreprises bioalimentaires. Les environnements d'affaires et économiques ont évolué et s'inscrivent dans un contexte de mondialisation intensifié, de chaînes d'approvisionnement comportant de plus en plus de défis, de rareté de main-d'œuvre accentuée par les changements démographiques et de compétition accrue sans oublier les attentes grandissantes des consommateurs.

Le Ministère soutient les entreprises bioalimentaires dans le développement de leurs marchés en leur offrant un accompagnement et un soutien financier, en promouvant l'offre bioalimentaire québécoise et en favorisant l'établissement de liens d'affaires durables. L'aide offerte vise un effet de levier réel à la fois sur les investissements des entreprises en matière de commercialisation de leurs produits et la croissance de leurs ventes. Le Ministère travaille également de concert avec les attachés commerciaux des délégations du Québec, dont la présence à l'étranger facilite les relations d'affaires et permet une connaissance fine des marchés porteurs.

L'achat d'aliments québécois par le milieu institutionnel est une priorité du gouvernement. Afin de promouvoir et de valoriser les produits bioalimentaires d'ici, le Ministère a lancé, à l'automne 2020, la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ), dont l'objectif en matière d'achat d'aliments québécois a été intégré à la Stratégie gouvernementale des marchés publics, coordonnée par le Secrétariat du Conseil du trésor. L'accroissement de la consommation d'aliments québécois dans le milieu institutionnel présente des défis organisationnels à la fois pour les ministères et les organismes publics, les entreprises bioalimentaires québécoises et les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement, comme les distributeurs et les concessions de services alimentaires. L'achat alimentaire s'inscrit dans un processus complexe de planification et d'approvisionnement qui doit être conforme aux normes et aux règlements en vigueur. L'accroissement de l'achat d'aliments québécois par les établissements publics nécessite donc des efforts qui se répercutent sur un ensemble de processus (ex. : approvisionnement alimentaire, conception des menus, connaissance de l'offre et de la disponibilité). Le déploiement de la SNAAQ devra se poursuivre pour rejoindre les établissements ne s'étant pas encore dotés d'une cible, et ce, malgré la mobilisation des ressources et une augmentation de l'intensité de leur implication.

**Indicateur 1 :** Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois

(mesure de départ : 46 % en 2021-2022)

|           | 2023-2024       | 2024-2025       | 2025-2026        | 2026-2027        |
|-----------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
| Cibles    | 85 %<br>(± 5 %) | 92 %<br>(± 5 %) | 100 %<br>(± 5 %) | 100 %<br>(± 5 %) |
| Résultats | 92 %            |                 |                  |                  |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible annuelle a été atteinte grâce à des efforts soutenus des organismes partenaires de la SNAAQ. De plus, la tenue de la troisième édition du Forum sur l'alimentation locale et durable dans les institutions publiques du Québec en novembre 2023 a mobilisé plus de 530 participants, dont plus de 300 institutions publiques visées et plus de 120 entreprises bioalimentaires québécoises. Des présentations mettant en lumière les bonnes pratiques en matière d'approvisionnement local et durable et proposant de nouvelles pistes de solutions ont eu lieu durant ce forum.

La tenue de cet événement a eu un effet d'entraînement significatif amenant de nombreuses institutions à solliciter l'équipe-conseil du Service d'accompagnement en approvisionnement local de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ). Plus de 840 établissements ont bénéficié de cet accompagnement à ce jour dans la définition de cibles d'achats d'aliments québécois.

**Indicateur 2 :** Écart du taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises bioalimentaires appuyées en commercialisation avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec

(mesure de départ : S.O.)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | > 0 %     | > 0 %     | > 0 %     | > 0 %     |
| Résultats | 13,4 %    |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Selon les informations obtenues lors d'une enquête menée au printemps 2024 auprès des entreprises bioalimentaires québécoises ayant reçu une aide pour développer leurs marchés et ayant terminé leur projet de commercialisation depuis au moins 12 mois, le taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises bioalimentaires soutenues est estimé à 15,8 % entre 2022 et 2023.

Le taux de croissance des livraisons manufacturières estimé par le MAPAQ à partir de données de Statistique Canada se situe, quant à lui, à 2,4 % en 2023 comparativement à 2022. L'écart du taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises bioalimentaires soutenues avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec a été de 13,4 %. La cible annuelle est donc atteinte.

## OBJECTIF 1.2 : ACCÉLÉRER L'INVESTISSEMENT DANS LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DURABILITÉ DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

L'investissement constitue un vecteur essentiel des entreprises pour améliorer leur compétitivité et assurer leur développement durable, que ce soit pour accroître la productivité, réduire les coûts d'opération ou adopter des pratiques d'affaires responsables.

Le gouvernement du Québec a affirmé sa volonté de stimuler encore davantage l'investissement dans tout le secteur bioalimentaire, par exemple avec la mise en place d'une enveloppe spécifique pour les investissements en 2019 ou le déploiement de la Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025.

Dans ce contexte, le Ministère a mis en place une série de mesures d'aide financière visant à accélérer l'investissement dans la compétitivité des entreprises et à accroître leur capacité à s'adapter aux enjeux en matière de développement durable. L'aide gouvernementale agit comme catalyseur des investissements générés par les entreprises.

**Indicateur 3 :** Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : 0,7 G\$ au 31 mars 2023)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 0,9 G\$   | 1,2 G\$   | 1,5 G\$   | 1,8 G\$   |
| Résultats | 1,5 G\$   |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, les investissements cumulés générés ont dépassé la cible fixée à 0,9 G\$. Au total, les programmes du Ministère ont soutenu des investissements de près de 1,5 G\$ et ceux-ci sont répartis comme suit pour les trois secteurs bioalimentaires :

- Agricole : 713,3 M\$
- Transformation alimentaire : 708,0 M\$
- Pêcheries et aquaculture : 75,2 M\$

Dans le secteur de la production agricole, les investissements générés incluent les projets financés grâce à l'Initiative ministérielle : relève agricole et entrepreneuriat, certaines mesures de Prime-Vert, ainsi que des projets soutenus grâce au Programme de soutien au développement des entreprises serricoles.

Dans le secteur de la transformation alimentaire, le Programme Transformation alimentaire 2021-2023 a contribué au financement de projets de plus grande envergure, augmentant ainsi les investissements générés cumulés de ce secteur.

Pour le secteur des pêcheries et de l'aquaculture, les résultats s'expliquent surtout par un plus grand nombre de projets réalisés qu'anticipés, notamment ceux financés par le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

### OBJECTIF 1.3 : AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Au cours des dernières années, la rareté de main-d'œuvre s'est imposée comme un enjeu majeur pour tous les employeurs au Québec, plus particulièrement ceux du secteur bioalimentaire, qui compte de plus en plus sur l'apport de la main-d'œuvre étrangère. Les impacts de cet enjeu pour les entreprises bioalimentaires sont nombreux : incidences sur la disponibilité des aliments, limite de la croissance économique, risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (ex. : prolongement des quarts de travail, pressions exercées sur la productivité), forte dépendance de la main-d'œuvre étrangère, etc.

La productivité de la main-d'œuvre fait partie des priorités gouvernementales au chapitre des investissements. Son amélioration permet, entre autres choses, de renforcer la résilience des entreprises bioalimentaires. L'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et de son efficacité passe notamment par la robotisation et l'automatisation de procédés ainsi que par l'achat et l'installation d'équipements et d'outils technologiques.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite qu'une part importante des investissements générés par les entreprises du secteur bioalimentaire à la suite de son soutien permettent l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre pour assurer la pérennité de ces entreprises.

**Indicateur 4 :** Proportion des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre

(mesure de départ : S.O.)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 25 %      | 25 %      | 25 %      | 25 %      |
| Résultats | 39,5 %    |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, une proportion de 39,5 % des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires, soit près de 1500 projets, a bénéficié du soutien du Ministère par le biais de certaines mesures d'investissement spécifiques visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre. Les investissements générés sont attribuables principalement au Programme Transformation alimentaire 2021-2023. Ce programme représente en 2023-2024 l'un des plus importants leviers pour l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre pour les entreprises bioalimentaires.

## Orientation 2 : Intensifier les pratiques durables et notre réponse aux changements climatiques

### OBJECTIF 2.1 : FAVORISER LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS ET DES ANIMAUX PAR LA RESPONSABILISATION DE LA CLIENTÈLE

La maîtrise des risques sanitaires est une responsabilité qui incombe à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs. La salubrité et l'innocuité des aliments sont d'une importance capitale pour la qualité de ceux-ci et la santé de la population. À cet égard, l'inspection des établissements alimentaires concernés (restaurants, supermarchés, traiteurs, abattoirs, usines de transformation, fermes laitières) permet de concilier l'évaluation, l'intervention et l'accompagnement, et de contribuer à la responsabilisation des exploitants de ces établissements. Le travail d'inspection consiste à évaluer le niveau de maîtrise général de l'établissement par l'entremise d'un programme de contrôle de la qualité et de la formation du personnel. En plus d'établir le degré de conformité ou de non-conformité des établissements, l'inspection permet de recommander l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires (aliments, opérations, équipements, hygiène du personnel, environnement de travail). De plus, les établissements alimentaires inspectés sont sensibilisés par le Ministère à différents égards (ex. : réduction du gaspillage alimentaire).

Les enjeux de santé animale influent simultanément sur la santé humaine, les exigences en matière de commerce, la rentabilité des entreprises et le choix des consommateurs. La mondialisation des marchés ainsi que les changements climatiques et démographiques accentuent la pression sur le statut sanitaire des élevages québécois. Pour y faire face, des outils efficaces de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies doivent être développés afin de protéger la santé des animaux et des populations, et d'assurer une pérennité et une stabilité économique à l'industrie.

Le Ministère a pour objectif ultime l'amélioration durable de la santé et du bien-être des cheptels par une plus grande sensibilisation et un accompagnement structuré en ce qui a trait à l'adoption de pratiques recommandées concernant notamment l'utilisation judicieuse des médicaments, le bien-être des animaux de même que la prévention et le contrôle des risques sanitaires, y compris la biosécurité. Pour ce faire, il met régulièrement en œuvre de nouvelles campagnes de sensibilisation et de prévention s'adressant à de nouveaux secteurs de production et portant sur de nouveaux thèmes.

**Indicateur 5 :** Proportion des établissements alimentaires maîtrisant les risques sanitaires

(mesure de départ : 97,2 % en 2021-2022)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | ≥ 95 %    | ≥ 95 %    | ≥ 95 %    | ≥ 95 %    |
| Résultats | 96,56 %   |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les résultats obtenus quant à la maîtrise des risques sanitaires sont à la mesure des efforts concertés et soutenus, autant du gouvernement que des établissements alimentaires. L'inspection des établissements alimentaires sert à surveiller et à améliorer le niveau de responsabilisation des entreprises.

La démarche du Ministère en matière d'inspection repose sur des méthodes d'enquête et de surveillance planifiées en fonction de la maîtrise des risques sanitaires d'un établissement. Cette démarche permet au Ministère de concentrer les efforts là où ils sont davantage requis, favorisant les gains d'efficacité.

**Indicateur 6 :** Proportion cumulative des entreprises agricoles admissibles ayant reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux

(mesure de départ : 71 % en 2022-2023)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 74 %      | 76 %      | 78 %      | 80 %      |
| Résultats | 75,3 %    |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 265 nouvelles entreprises ont reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'adoption de bonnes pratiques de prévention et de contrôle des maladies animales, ce qui représente une hausse de 4,3 % du nombre cumulatif de nouvelles entreprises. Ce résultat est en bonne partie attribuable à la mise en place successivement de deux campagnes dans le secteur bovin laitier visant des thèmes qui n'étaient pas prévus au Programme intégré de santé animale du Québec jusqu'ici, soit la prévention de la leucose bovine (2022) et l'utilisation judicieuse des antibiotiques (2024). Comme le secteur bovin laitier est le secteur de production qui comporte le plus grand nombre d'entreprises, il est par conséquent prévisible qu'il contribue plus fortement à la participation au programme.

## OBJECTIF 2.2 : RENFORCER LA CAPACITÉ D'INNOVATION DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS SES DOMAINES PRIORITAIRES

Le Ministère soutient l'écosystème québécois d'innovation lié au secteur bioalimentaire, qui repose notamment sur des organismes de recherche et de transfert dont l'un des rôles est d'aider les entreprises bioalimentaires à relever les défis de compétitivité découlant des exigences en matière de développement durable des industries et d'ouverture des marchés. De plus, les organismes de recherche et de transfert doivent intégrer les attentes des consommateurs et de la société dans les systèmes de production alimentaire. L'acquisition de connaissances factuelles et applicables ainsi que la mobilisation importante de ressources pour les activités de recherche et d'innovation dans des domaines prioritaires sont cruciales pour la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire.

Les coûts de la recherche et du transfert sont élevés pour les entreprises qui peuvent difficilement les assumer entièrement. L'axe 3 de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 vise d'ailleurs à soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise.

Pour sa part, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 assure une cohésion de la démarche agroenvironnementale et favorise l'atteinte de résultats positifs pour l'environnement par l'entremise de cinq mesures phares, dont l'une porte spécifiquement sur le développement des connaissances. Une entente de partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) a été signée en 2021. Elle comprend deux volets : la mise en place et la gestion du Réseau québécois de recherche en agriculture durable et la gestion du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable.

La Politique bioalimentaire, avec sa cible relative à l'amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés au Québec et son plan de mise en œuvre, mise également sur l'innovation des entreprises de transformation alimentaire pour offrir et mettre en valeur des aliments présentant une bonne qualité nutritive. Cette cible concorde avec la Politique gouvernementale de prévention en santé et le Plan d'action interministériel 2022-2025.

Sur le plan de la recherche et de l'innovation, en plus de ses propres investissements, le Ministère mise encore sur un effet de levier auprès de ses partenaires pour accroître les efforts à cet égard dans le secteur bioalimentaire, selon les principes de la Politique sur la conduite responsable en recherche.

**Indicateur 7 :** Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : 87,1 M\$ au 31 mars 2023)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 147 M\$   | 230 M\$   | 294 M\$   | 358 M\$   |
| Résultats | 189,8 M\$ |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, le milieu de la recherche et de l'innovation du secteur bioalimentaire a généré 189,8 M\$ d'investissements cumulés à la suite du soutien du MAPAQ. Les résultats ont permis au Ministère de dépasser de 42,8 M\$ sa cible (147 M\$), principalement grâce au financement de 63 nouveaux projets de recherche et d'innovation et à une hausse des investissements de plus de 9,1 M\$ constatée au sein des centres de recherche et d'expertise soutenus par le MAPAQ. Notons également l'investissement de 5 M\$ en 2023-2024 découlant de l'entente avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies pour l'établissement d'un réseau d'expertise en agriculture durable et pour la mise en place d'un programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable.

### OBJECTIF 2.3 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES ENGAGÉES DANS L'IMPLANTATION DE PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Les enjeux en matière de durabilité du secteur bioalimentaire sont nombreux et variés, notamment quant à l'approvisionnement, à l'investissement, à la santé des consommateurs et des animaux, à l'offre de produits écoresponsables, à la gestion des ressources naturelles ainsi qu'à la biodiversité, et ce, dans un contexte de changements climatiques et de transition socioécologique. Le sérieux des engagements liés au développement durable est de plus en plus déterminant pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée de même que la réponse aux attentes des consommateurs, des grands acheteurs et des bailleurs de fonds, par exemple avec l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Par sa mission, le Ministère soutient sa clientèle depuis plusieurs années par le biais de mesures d'aide financière à vocation de développement durable. Il vise à mesurer l'évolution des efforts des entreprises bioalimentaires relatifs à l'implantation de pratiques d'affaires responsables, dont les pratiques agroenvironnementales. L'engagement des entreprises bioalimentaires financées par le Ministère, dans le cadre de mesures ciblées visant principalement l'implantation de pratiques d'affaires responsables, fera l'objet d'un suivi au regard des pratiques et de la proportion des entreprises agricoles. Ces pratiques peuvent être en lien avec, par exemple, des enjeux environnementaux ou sociaux (ex. : gestion des matières résiduelles, réduction des pertes alimentaires, amélioration de la santé et du bien-être des animaux, gestion des risques sanitaires, alimentaires, de santé publique et environnementaux, utilisation de technologies propres, efficacité énergétique), des engagements gouvernementaux spécifiques en matière de durabilité (ex. : ceux liés aux objectifs du Plan d'agriculture durable 2020-2030), la conformité législative ou réglementaire, la mise aux normes ou l'accompagnement des entreprises pour l'adoption de bonnes pratiques.

**Indicateur 8 :** Taux de variation du nombre cumulé de pratiques responsables d'entreprises bioalimentaires engagées dans leur implantation

(mesure de départ : S.O.)

|                  | 2023-2024                     | 2024-2025                      | 2025-2026                      | 2026-2027                      |
|------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Cibles</b>    | Mesure du nombre initial      | + 20 % par rapport à 2023-2024 | + 20 % par rapport à 2024-2025 | + 20 % par rapport à 2025-2026 |
| <b>Résultats</b> | 42 950 pratiques responsables |                                |                                |                                |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'exercice 2023-2024 a été marqué par le lancement de plusieurs programmes ministériels. Ces derniers sont issus des travaux réalisés dans le cadre du *Chantier sur l'architecture des programmes* qui a débuté en 2022. Certains de ces programmes, qui seront en vigueur pour quelques années, influenceront les entreprises dans l'implantation de pratiques responsables. La mesure de départ qui a ainsi été calculée au terme de cette année offrira une base pour la durée du plan stratégique, afin de suivre la variation du nombre cumulé de pratiques responsables d'entreprises bioalimentaires engagées dans leur implantation.

**Indicateur 9 :** Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

(mesure de départ : 32 % au 31 mars 2023)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | ≥ 34 %    | ≥ 34 %    | ≥ 34 %    | ≥ 34 %    |
| Résultats | 31 %      |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, la proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales est de 31 % et n'atteint pas la cible. Le déploiement des nouvelles versions du Programme services-conseils et du programme Prime-Vert, de même que l'ajout à l'hiver 2024 d'un troisième groupe d'entreprises participantes à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales sont des actions qui devraient accroître le soutien financier et la proportion des entreprises engagées en agroenvironnement dans les prochaines années.

## OBJECTIF 2.4 : APPUYER LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le secteur bioalimentaire québécois est responsable d'environ 20 % du total des émissions de GES au Québec. En 2021, le secteur de la production agricole rejetait à lui seul 8,05 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone, ce qui représentait 10,4 % des émissions de GES québécois. La même année, la production agricole arrivait au troisième rang parmi les grands secteurs d'émission de GES, derrière les transports et l'industrie. Dans ce contexte, les entreprises du secteur bioalimentaire doivent contribuer à l'effort global de réduction des émissions de GES du Québec tout en étant confrontées à des enjeux spécifiques liés à l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

La participation active du secteur bioalimentaire à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 est une priorité.

C'est notamment à l'aide du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 ainsi que de certaines mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 que le secteur bioalimentaire québécois peut contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Dans ce but, plusieurs interventions du Ministère visent à outiller les acteurs du milieu pour qu'ils puissent prendre de meilleures décisions en ce sens. En parallèle, les pratiques et les technologies continuent d'évoluer, et l'amélioration générale des performances permet de diminuer l'intensité de ces émissions.

Le Ministère poursuit ses efforts à cet égard en déployant différentes interventions visant à contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du secteur bioalimentaire.

**Indicateur 10 :** Estimation de la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre engendrée par des interventions ministérielles ciblées, déployées dans le secteur bioalimentaire (en kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone - kt éqCO<sub>2</sub>)

(**mesure de départ :** 90 kt éqCO<sub>2</sub> en 2022-2023)

|           | 2023-2024                  | 2024-2025                | 2025-2026                | 2026-2027                |
|-----------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Cibles    | 155 kt éqCO <sub>2</sub>   | 255 kt éqCO <sub>2</sub> | 155 kt éqCO <sub>2</sub> | 105 kt éqCO <sub>2</sub> |
| Résultats | 151,7 kt éqCO <sub>2</sub> |                          |                          |                          |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre engendrée par des interventions ministérielles ciblées, déployées dans le secteur bioalimentaire, est estimée à 151,7 kt éqCO<sub>2</sub>. Bien qu'il soit très près, le résultat n'atteint pas la cible de 155 kt éqCO<sub>2</sub>. Les travaux se poursuivent pour identifier et déployer de nouvelles pratiques agroenvironnementales et actions structurantes permettant l'atteinte des cibles dans les prochaines années.

Cet indicateur considère principalement les pratiques implantées sur les superficies déclarées dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales qui contribuent à la captation du carbone ou à la réduction des émissions de GES.

## Orientation 3 : Valoriser notre territoire et nos entrepreneurs bioalimentaires

### OBJECTIF 3.1 : ACCROÎTRE LA SYNERGIE DES ACTEURS DES TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA RÉALISATION DE PRIORITÉS ET D'INITIATIVES D'INTÉRÊTS COLLECTIFS

En matière de développement territorial, le rôle du Ministère repose sur divers fondements, dont la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (prolongée jusqu'en 2024) de même que la Politique bioalimentaire. Cette stratégie resitue les décisions en matière de développement au palier régional en s'appuyant sur les priorités de développement établies par les élus municipaux de chaque région et sur la capacité d'agir des ministères et des organismes pour adapter leurs interventions en étant au service des régions. Le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires dans lequel sont présentés des engagements visant à concrétiser les trois objectifs phares de la Stratégie, soit la décentralisation, la délégation et la régionalisation. De son côté, la Politique bioalimentaire s'articule autour d'orientations, dont la quatrième, qui s'énonce comme suit: « Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire ».

Le développement du secteur bioalimentaire québécois repose notamment sur l'identification commune de priorités stratégiques ainsi que sur la mise en œuvre synergique de projets et d'activités ayant des retombées collectives. Cela passe, entre autres, par la concertation des différents acteurs liés au développement du secteur bioalimentaire, situés sur l'ensemble du territoire québécois. Les ententes sectorielles de développement du secteur bioalimentaire contribuent à la concertation de ces acteurs pour permettre la mise en œuvre de projets liés aux priorités des territoires. Au cours des dernières années, l'implication du Ministère dans la mobilisation de ces acteurs lors d'exercices de concertation a atteint un niveau se rapprochant d'une couverture complète du territoire québécois. En effet, en février 2023, 22 ententes sectorielles bioalimentaires étaient actives dans l'ensemble des régions du Québec. Les ententes sectorielles de développement du secteur bioalimentaire permettent de mettre en œuvre différents projets prioritaires pour les régions, par exemple la promotion des marques territoriales et le soutien aux initiatives de mise en marché de proximité.

Le Ministère poursuit ses efforts avec les municipalités régionales de comté (MRC) pour le maintien de la mobilisation et de l'implication des partenaires existants dans ces exercices de concertation. Ses directions régionales jouent un rôle stratégique dans le maintien de cette mobilisation afin de permettre de contribuer à la valorisation du territoire et au développement du secteur bioalimentaire.

**Indicateur 11** : Taux de couverture des MRC impliquées dans une entente sectorielle bioalimentaire

(mesure de départ : 95 % en 2022-2023)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | ≥ 95 %    | ≥ 95 %    | ≥ 95 %    | ≥ 95 %    |
| Résultats | 96 %      |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 96 % des MRC étaient engagées dans une entente sectorielle de développement bioalimentaire. La signature de sept nouvelles ententes ainsi que de sept avenants a permis de maintenir le taux d'engagement des MRC sur les territoires déjà couverts.

Le maintien de ce taux d'engagement des MRC démontre bien leur mobilisation, ainsi que celle des autres partenaires, à poursuivre le développement du secteur bioalimentaire autour des priorités établies. Les directions régionales du MAPAQ jouent un rôle stratégique important dans le maintien de cette mobilisation pour contribuer à la valorisation du territoire et au développement du secteur bioalimentaire.

## ENJEU 2 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET ATTRACTIVE

### Orientation 4 : Améliorer les expériences client et employé

#### OBJECTIF 4.1 : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À L'ÉGARD DE LA PRESTATION DE SERVICES CLÉS DU MINISTÈRE

La Loi sur l'administration publique impose plusieurs exigences aux ministères et aux organismes gouvernementaux, dont la connaissance des attentes de leur clientèle et la publication d'une déclaration de services aux citoyens (DSC). En 2019-2020 et en 2022-2023, le Ministère a mené deux sondages pour mesurer la satisfaction des principaux segments de sa clientèle. Par le passé, cette dernière était généralement satisfaite de ses relations avec le Ministère.

De plus, le Ministère vise à s'assurer que la satisfaction de sa clientèle se maintient ou s'améliore par rapport à sa prestation de services et qu'il respecte les engagements qu'il a pris dans sa DSC. À cet égard, en plus du sondage effectué en mars 2023, il est notamment prévu de sonder à deux autres reprises (2024-2025 et 2026-2027) les clientèles des services visés. Ces services sont identifiés à partir des derniers résultats disponibles et, le cas échéant, selon certains enjeux spécifiques en lien avec l'offre ou la qualité de la prestation de services du Ministère. Cette façon de faire permet de mesurer l'atteinte des engagements de sa DSC en plus d'identifier des pistes d'amélioration possibles.

**Indicateur 12 :** Taux de satisfaction de la clientèle envers les services visés

(mesure de départ : 8,3/10 en 2022-2023)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027                          |
|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------------------------|
| Cibles    | -         | ≥ 8,3/10  | -         | ≥ Résultat au 31 mars 2025 (± 5 %) |
| Résultats | S.O.      |           |           |                                    |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Bien qu'aucune cible ne fût prévue en 2023-2024, le Ministère a mené des travaux préalables aux mesures du taux de satisfaction des clientèles visées prévues aux prochains exercices.

En effet, les travaux d'élaboration du Plan d'action 2024-2027 pour l'amélioration du taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services du MAPAQ ont été lancés à l'automne 2023 et se sont échelonnés jusqu'au printemps 2024. Près d'une vingtaine de professionnels issus de différents secteurs du Ministère ont été consultés dans le cadre de ce processus.

Élaboré en fonction des résultats des sondages obtenus au printemps 2023, le plan d'action permettra de cibler les améliorations nécessaires afin d'atteindre la cible prévue en 2024-2025.

## OBJECTIF 4.2 : SIMPLIFIER LA GESTION DES LABORATOIRES D'EXPERTISE GRÂCE À LA SOLUTION NUMÉRIQUE

Le Ministère dispose de trois laboratoires d'expertise qui se préoccupent de la santé des animaux et des végétaux ainsi que des aliments vendus au Québec. Ces laboratoires ont une expertise en matière de phytoprotection, de santé animale et d'analyses alimentaires. Ils offrent des services d'expertise analytique afin d'apporter un soutien à la surveillance de la santé du cheptel québécois et des problématiques phytosanitaires en plus de contribuer à assurer l'innocuité des aliments consommés au Québec. Dans un esprit de complémentarité, ils assurent une surveillance du secteur bioalimentaire pour le bien des producteurs et des consommateurs. La synergie qui existe entre les laboratoires du Ministère et leurs partenaires améliore la capacité et la rapidité d'intervention en cas de crise. Les laboratoires d'expertise constituent donc un service clé du Ministère. Ce dernier a choisi d'y consacrer ses efforts en matière de transformation numérique en priorité.

Dans le cadre de son projet de plan de transformation numérique 2023-2027, le Ministère souhaite être une organisation performante et agile, offrant des outils efficaces à la clientèle et au personnel des laboratoires d'expertise en les optimisant selon leurs besoins, et ce, pour maximiser les expériences client et employé.

Afin de simplifier la gestion des laboratoires d'expertise, le Ministère élabore une solution numérique unifiée. Il s'agit d'un projet qui consiste à munir les trois laboratoires d'un seul système informatique, ce qui réduira les efforts d'entretien.

**Indicateur 13 :** Taux de réalisation d'une solution numérique unifiée

(mesure de départ : 0 % en 2022-2023)

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 20 %      | 50 %      | 80 %      | 100 %     |
| Résultats | 24 %      |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au cours des premiers mois, la stratégie de réalisation du projet a été produite afin d'optimiser les différentes étapes menant à l'acquisition de la solution retenue, ainsi qu'à son intégration. Le dossier d'affaires, pour lequel des travaux avaient commencé avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, a été complété et approuvé le 18 août 2023 par les autorités compétentes.

### OBJECTIF 4.3 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT UNE EXPÉRIENCE EMPLOYÉ OPTIMALE

Dans un souci d'attractivité et de rétention de son personnel, il importe pour le Ministère d'assurer un milieu de travail sain et stimulant qui favorise une expérience employé optimale. Depuis 2020-2021, l'outil de sondage qu'il utilise lui permet d'obtenir un portrait de la situation en matière de santé et de qualité de vie au travail. Ce portrait lui permet par la suite de prioriser les actions à accomplir selon différents indicateurs mesurés. Par exemple, la reconnaissance au travail, le soutien du gestionnaire, l'engagement, les occasions de développement professionnel, l'autonomie, la clarté des rôles et l'équilibre entre le travail et la vie privée peuvent être évalués.

Le Ministère poursuit le suivi de cet indicateur et la mise en place d'actions visant à soutenir ses gestionnaires et des membres de son personnel dans le maintien ou l'amélioration de différents aspects liés à une expérience employé optimale ainsi qu'à un milieu de travail sain et stimulant permettant le déploiement du plein potentiel des personnes.

#### Indicateur 14 : Indice de qualité de vie au travail

(mesure de départ : moyenne de 3,98/5 de 2020-2021 à 2022-2023)

|           | 2023-2024            | 2024-2025            | 2025-2026            | 2026-2027            |
|-----------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Cibles    | ≥ 4,00/5<br>(± 0,05) | ≥ 4,00/5<br>(± 0,05) | ≥ 4,00/5<br>(± 0,05) | ≥ 4,00/5<br>(± 0,05) |
| Résultats | 4,11/5               |                      |                      |                      |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, plusieurs actions ministérielles ont été mises en place afin de bonifier l'expérience employé. Par exemple, des outils et conférences sur la gestion de la charge de travail ainsi que des conférences sur la santé physique et psychologique ont été diffusés. Des formations et ateliers sur la reconnaissance ont également été proposés aux équipes. Les gestionnaires ont été invités à présenter les résultats du sondage propres à leur équipe et à mettre en place des actions pour maintenir ou améliorer la qualité de vie au travail au sein de leur unité. Le résultat de 2023-2024 représente d'ailleurs le meilleur résultat atteint depuis le début des mesures en 2020.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

### Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère s'est engagé à faire un suivi des résultats relatifs à la satisfaction de ses clientèles et à l'efficacité du traitement de leurs demandes à l'indicateur 12 du plan stratégique (voir la section 2.1).

### Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Le gouvernement du Québec a pris l'engagement de renforcer ses relations avec les citoyens et de leur offrir des services de qualité en harmonie avec leurs besoins et au meilleur coût possible. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation souscrit entièrement à cette orientation en vue d'améliorer de manière continue la qualité des services qu'il fournit à la population du Québec et à ses clientèles. Dans sa plus récente Déclaration de services aux citoyens (DSC), publiée à l'automne 2021, le Ministère, ainsi que toute son équipe, a réaffirmé son engagement à fournir en toute circonstance à ses clientèles des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés.

### Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

**Date d'entrée en vigueur : 31 octobre 2021**

| Engagements  | Cibles prévues par la DSC | Résultats 2022-2023   | Résultats 2023-2024   |
|--|---------------------------|---|---|
| <b>Engagement relatif aux services téléphoniques</b><br>Répondre à votre demande d'information générale dans un délai de 3 minutes | 85 %<br>des appels        | 88 % des appels ont eu un délai d'attente de 3 minutes ou moins (délai moyen de 1 minute)<br>(Atteinte) | 90 % des appels ont eu un délai d'attente de 3 minutes ou moins (délai moyen de 1 minute)<br>(Atteinte) |

| Engagements  | Cibles prévues par la DSC | Résultats 2022-2023  | Résultats 2023-2024   |
|--|---------------------------|--|---|
| <b>Engagement relatif aux demandes d'accès</b><br>Répondre à votre demande d'accès à l'information dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels | 100 % des demandes        | 100 % des demandes ont obtenu une réponse dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Atteinte) | 100 % <sup>4</sup> des demandes ont obtenu une réponse dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Atteinte) |
| <b>Engagement sur le traitement des plaintes</b><br>Traiter votre plainte dans un délai de 20 jours ouvrables, conformément à la Politique ministérielle de gestion des plaintes   | 100 % des plaintes        | 86 % des plaintes ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables (Non atteinte)  | 96 % des plaintes ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables (Non atteinte)   |

### Explication des résultats obtenus

Le Ministère a traité ses plaintes en moyenne en 11 jours ouvrables. Pour l'année 2023-2024, une seule plainte a été traitée au-delà du délai de 20 jours.

## Suivi 2023-2024 des plaintes sur la qualité des services

| Catégories                                  | Première instance | Deuxième instance <sup>5</sup> |
|---|-------------------|--------------------------------|
| Reçues                                      | 23                | 4                              |
| Traitées                                    | 24                | 4                              |
| Fondées                                     | 7                 | 0                              |
| Délai moyen de traitement (jours ouvrables) | 11                | 11                             |

4. Résultat arrondi. Une demande a obtenu une réponse hors délais (voir la section 4.7).

5. Les demandes de révision de décisions des programmes d'aide financière n'ont pas été comptabilisées comme étant des plaintes sur la qualité des services, bien que le canal de deuxième instance les traite selon les mêmes paramètres.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

| Secteurs d'activité   | 2022-2023    | 2023-2024   | Écart     |
|---|--------------|-------------|-----------|
| Développement durable, territorial et sectoriel                           | 460          | 451         | -9        |
| Pêches et aquaculture commerciales  | 51           | 50          | -1        |
| Transformation, marchés, main-d'œuvre et politiques intergouvernementales | 53           | 56          | 3         |
| Salubrité alimentaire, inspection et santé animale                        | 500          | 522         | 22        |
| Politiques bioalimentaires, programmes et innovation                      | 140          | 148         | 8         |
| Direction du ministère  | 189          | 195         | 6         |
| <b>Total</b>  | <b>1 393</b> | <b>1422</b> | <b>29</b> |

### Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

#### Proportion de la masse salariale investie en formation

|                                      | 2022 | 2023 |
|--------------------------------------|------|------|
| Proportion de la masse salariale (%) | 1,1  | 1,7  |

### Nombre moyen de jours de formation par personne

|               | 2022 | 2023 |
|---------------|------|------|
| Cadre         | 1,3  | 2,0  |
| Professionnel | 3,3  | 4,6  |
| Fonctionnaire | 5,3  | 5,3  |
| Total         | 4,0  | 4,7  |

### Somme allouée par personne

|                            | 2022        | 2023        |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Somme allouée par personne | 1 062,10 \$ | 1 409,54 \$ |

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

### Taux de départ volontaire du personnel régulier

|                               | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de départ volontaire (%) | 10,6      | 12,3      | 10,9      |

### Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

|  | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier | 44        | 36        | 45        |

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise<sup>6</sup> : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

### Emplois régionalisés au 31 janvier 2024<sup>7</sup>

| Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028 | Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2024 |
|--|--|
| 98   | 64   |

6. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

7. Emplois régionalisés au 31 janvier 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses par secteur d'activité

#### Dépenses et évolution par secteur d'activité

| Secteurs d'activité  | Budget de dépenses 2023-2024 <sup>8</sup><br>(000 \$)<br>[1] | Dépenses estimées au 31 mars 2024 <sup>9</sup><br>(000 \$)<br>[2] | Écart<br>(000 \$)<br>[3] = [2] - [1] | Dépenses réelles 2022-2023 <sup>10</sup><br>(000 \$)<br>[4] |
|--|--|---|--------------------------------------|---|
| <b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments</b> |  |   |                                      |   |
| Direction et administration  | 57 795,0   | 59 206,8  | 1 411,8                              | 75 603,7  |
| Développement durable, territorial et sectoriel  | 212 836,1  | 173 184,1   | (39 652,0)                           | 228 040,4   |
| Transformation, marchés, main-d'œuvre et politiques intergouvernementales                  | 32 932,4   | 44 920,9  | 11 988,5                             | 116 952,2   |
| Pêches et aquaculture commerciales   | 18 280,7   | 48 174,5  | 29 893,8                             | 21 753,3  |
| Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles          | 214 671,4  | 242 288,2   | 27 616,8                             | 230 272,4   |
| Santé animale et inspection des aliments   | 65 453,2   | 78 849,5  | 13 396,3                             | 73 819,4  |
| Politiques bioalimentaires, programmes et innovation                                       | 159 861,5  | 125 559,1   | (34 302,4)                           | 0,0   |
| Modification comptable – Paiements de transfert  | 0,0  | 0,0   | 0,0                                  | (217,5)   |
| <b>SOUS-TOTAL – Programme 1</b>  | <b>761 830,3</b>   | <b>772 183,1</b>  | <b>10 352,8</b>                      | <b>746 223,9</b>  |
| Mesures du Budget 2023-2024  | 17 100,0   | 0,0   | (17 100,0)                           | 0   |
| <b>Total – Programme 1</b>   | <b>778 930,3</b>   | <b>772 183,1</b>  | <b>(6 747,2)</b>                     | <b>746 223,9</b>  |
| <b>Programme 2- Organismes d'État<sup>11</sup></b>   |  |   |                                      |   |
| La Financière agricole du Québec   | 378 537,1  | 394 144,4   | 15 607,3                             | 372 229,4   |
| Institut de technologie agroalimentaire du Québec  | 34 474,4   | 47 984,0  | 13 509,6                             | 36 381,4  |
| <b>Sous-total Programme 2</b>  | <b>413 011,5</b>   | <b>442 128,4</b>  | <b>29 116,9</b>                      | <b>408 610,8</b>  |
| Mesures du Budget 2023-2024  | 5 000,0  | 0,0   | (5 000,0)                            | 0   |
| <b>Total – Programme 2</b>   | <b>418 011,5</b>   | <b>442 128,4</b>  | <b>24 116,9</b>                      | <b>408 610,8</b>  |
| <b>Total APA</b>   | <b>1 112 108,5</b>   | <b>1 145 052,2</b>  | <b>32 943,7</b>                      | <b>1 127 117,4</b>  |

Les écarts entre le budget de dépenses 2023-2024 et les dépenses prévues au 31 mars 2024 s'expliquent par des virements ou transferts de crédits ou, le cas échéant, des recours au Fonds de suppléance qui ont été autorisés par le Conseil du trésor, ainsi que par des crédits au net prévus au Programme 1.

8. Budget de dépenses 2023-2024 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.

9. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

10. Comptes publics 2022-2023.

11. Considérant uniquement l'aide financière versée par le Ministère à La Financière agricole du Québec et à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, deux organismes autres que budgétaires, et excluant la Commission de protection du territoire agricole ainsi que la Régie des marchés agricoles et alimentaires, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

#### Principales réalisations en ressources informationnelles en 2023-2024

Dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère, l'accent est placé sur l'amélioration des expériences client et employé pour développer une organisation performante et attractive.

À cet enjeu s'ajoute la sécurité, qui reste une priorité au sein de l'organisation. Tous les efforts nécessaires à une expérience sécuritaire continuent d'être déployés au Ministère, assurant un environnement fonctionnel et sécuritaire à son personnel et à sa clientèle. Plus de 60 % des dépenses en 2023-2024 concernent les activités d'entretien et d'amélioration des systèmes de mission et de soutien du Ministère (fonctionnement), ce qui a permis non seulement d'assurer l'accès aux systèmes pour les employés, mais aussi de répondre aux besoins d'amélioration des utilisateurs des systèmes.

D'importants efforts ont également été déployés dans la mise en place d'une zone d'accueil infonuagique, qui devrait permettre d'accueillir les infrastructures physiques et les systèmes applicatifs du MAPAQ d'ici 2025.

Les équipes sont actuellement à pied d'œuvre pour offrir un premier service en ligne aux entreprises du secteur alimentaire, soit la possibilité d'exposer leurs produits au sein du Répertoire des aliments du Québec. Ce service introduira également l'utilisation de la solution d'authentification gouvernementale, soit clicSÉCUR Entreprises.

Des travaux sont en cours sur une solution numérique pour offrir aux clientèles et employés du MAPAQ la possibilité de favoriser la transmission de dossiers clients via un espace sécurisé. Au 31 mars 2024, le projet était à la fin de sa phase de planification.

Un projet visant le paiement en ligne est passé en phase d'exécution en 2023-2024. À terme, cette fonctionnalité constituera un allègement administratif important pour les clientèles, et permettra également de traiter les dossiers plus rapidement et de manière sécurisée.

Finalement, le Ministère a poursuivi ses investissements en acquisitions d'équipements informatiques totalisant 2 108 854 \$, assurant aux employés du MAPAQ un accès à des appareils toujours performants et sécuritaires. Le reste des investissements touche surtout les projets informatiques, qui eux s'élèvent à 1 272 819 \$.

#### Valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle

##### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

| Types de compte | Budget autorisé<br>(000 \$) | Coût réel<br>(000 \$) | Coût réel<br>(%) |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------|------------------|
| Dépenses        | 25 036,8                    | 25 996,2              | 104              |
| Investissements | 5 394,4                     | 3 381,7               | 63               |
| <b>Total</b>    | <b>30 431,2</b>             | <b>29 377,9</b>       | <b>97</b>        |

## 4. LES ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés<sup>12</sup>

| Catégories                                       | Heures travaillées [1] | Heures supplémentaires [2] | Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2] | Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 | 2022-2023 Total en ETC transposés [5] | Évolution [6] = [4] - [5] |
|--|------------------------|----------------------------|---|---|---------------------------------------|---------------------------|
| 1. Personnel d'encadrement                       | 166 746                | -                          | 166 746                                     | 91  | 89                                    | 2                         |
| 2. Personnel professionnel                       | 1 337 121              | 15 625                     | 1 352 746                                   | 741   | 728                                   | 13                        |
| 3. Personnel infirmier                           | -                      | -                          | -   | -   | -                                     | -                         |
| 4. Personnel enseignant                          | -                      | -                          | -   | -   | -                                     | -                         |
| 5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 933 931                | 11 064                     | 944 995                                     | 517   | 511                                   | 6                         |
| 6. Agents de la paix                             | -                      | -                          | -   | -   | -                                     | -                         |
| 7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 5 433                  | 319                        | 5 752                                       | 3   | 5                                     | -2                        |
| <b>Total</b>                                     | <b>2 443 231</b>       | <b>27 008</b>              | <b>2 470 239</b>                            | <b>1 352</b>                                | <b>1 333</b>                          | <b>19</b>                 |

### Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

**Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024**

|  | Nombre | Valeur           |
|--|--------|------------------|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)    | 3      | 230 214,00 \$    |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 41     | 17 064 523,04 \$ |
| Total des contrats de service  | 44     | 17 294 737,04 \$ |

12. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

## 4.2 Développement durable

### Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

| Sous-objectifs <sup>13</sup>  | Actions  | Indicateurs  | Cibles 2023-2024                                | Résultats 2023-2024                                  |
|---|--|--|---|--|
| <b>1.1.1</b> - Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable | <b>1</b> - Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales   | <b>1.1</b> - Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales  | ≥ 34 %<br>annuellement                          | 31 %<br>(Non atteinte)                               |
|   | <b>2</b> - Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables  | <b>2.1</b> - Nombre cumulé de projets soutenant la mise en place de pratiques d'affaires responsables dans le secteur de la transformation alimentaire                 | 50 projets                                      | 107 projets<br>(Atteinte)                            |
| <b>1.1.2</b> - Accélérer le développement de l'économie circulaire  | <b>3</b> - Encourager l'économie circulaire  | <b>3.1</b> - Nombre cumulé de projets financés et de projets découlant d'initiatives financées par le MAPAQ qui visent à favoriser les pratiques d'économie circulaire | 39 projets                                      | 49 projets<br>(Atteinte)                             |
| <b>1.1.3</b> - Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres                             | <b>4</b> - Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité                           | <b>4.1</b> - Investissements cumulés ministériels en matière de développement des filières vertes et des technologies propres dans le secteur bioalimentaire           | 60 M\$  | 56,90 M\$<br>(Non atteinte)                          |
| <b>1.2.1</b> - Assurer le développement des compétences vertes  | <b>5</b> - Contribuer au développement d'une offre de formation continue à l'intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030 | <b>5.1</b> - Proportion de conseillers en agroenvironnement ayant suivi une formation continue sur l'un des thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030             | Développement d'une offre de formation continue | Offre de formation continue développée<br>(Atteinte) |

13. Les sous-objectifs sont tirés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

| Sous-objectifs <sup>13</sup>   | Actions  | Indicateurs   | Cibles 2023-2024                    | Résultats 2023-2024                |
|--|--|---|-------------------------------------|------------------------------------|
| <b>1.3.1</b> - Accroître la présence des produits et services durables sur le marché                               | <b>6</b> - Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé | <b>6.1</b> - Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé | 35 projets                          | 39 projets (Atteinte)              |
| <b>1.3.2</b> - Faciliter les choix de consommation responsables et locaux  | <b>7</b> - Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel   | <b>7.1</b> - Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois   | ≥ 85 % (± 5 %)                      | 92 % (Atteinte)                    |
| <b>2.1.2</b> - Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec                       | <b>8</b> - Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole                           | <b>8.1</b> - Proportion des entreprises agricoles ayant aménagé des superficies pour la biodiversité en milieu agricole   | 4,5 % annuellement                  | 6,9 % (Atteinte)                   |
| <b>2.2.1</b> - Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables | <b>9</b> - Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles                              | <b>9.1</b> - Évolution en pourcentage du nombre d'actions durables entreprises dans le secteur bioalimentaire primaire  | Calcul du nombre d'actions durables | 42 817 actions durables (Atteinte) |
| <b>2.2.2</b> - Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature                             | <b>10</b> - Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement   | <b>10.1</b> - Proportion des entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement                        | 9,5 % annuellement                  | 8,6 % (Non atteinte)               |
| <b>3.1.1</b> - Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables                                   | <b>11</b> - Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires                            | <b>11.1</b> - Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du MAPAQ  | 0,9 G\$                             | 1,5 G\$ (Atteinte)                 |

| Sous-objectifs <sup>13</sup>  | Actions   | Indicateurs   | Cibles 2023-2024        | Résultats 2023-2024            |
|---|---|---|-------------------------|--------------------------------|
| <b>3.2.3</b> - Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail | <b>12</b> - Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées | <b>12.1</b> - Nombre d'activités de sensibilisation réalisées pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif du MAPAQ | 1 activité annuellement | 1 activité réalisée (Atteinte) |
| <b>5.1.1</b> - Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales                                     | <b>13</b> - Évaluer la durabilité des interventions ministérielles  | <b>13.1</b> - Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité            | 100 %                   | 100 % (Atteinte)               |
| <b>5.2.1</b> - Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable         | <b>14</b> - Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires   | <b>14.1</b> - Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du MAPAQ                              | 147 M\$                 | 189,8 M\$ (Atteinte)           |
| <b>5.3.4</b> - Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité              | <b>15</b> - Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité   | <b>15.1</b> - Proportion de programmes de soutien financier qui comprennent des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité    | 62 %                    | 77 % (Atteinte)                |
|   | <b>16</b> - Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité   | <b>16.1</b> - Proportion des dons et des commandites durables octroyés par le MAPAQ   | 25 %                    | 72 % (Atteinte)                |
| <b>5.4.1</b> - Accroître la part des acquisitions responsables  | <b>17</b> - Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ  | <b>17.1</b> - Proportion des acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables   | 23 % annuellement       | 51,85 % (Atteinte)             |
| <b>5.5.1</b> - Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux            | <b>18</b> - Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ  | <b>18.1</b> Indice de maturité numérique responsable  | 25 %                    | 25,76 % (Atteinte)             |

| Sous-objectifs <sup>13</sup>  | Actions   | Indicateurs  | Cibles 2023-2024                                  | Résultats 2023-2024                    |
|---|---|--|---|--|
| <b>5.7.1</b> - Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles  | <b>19</b> - Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles | <b>19.1</b> - Proportion des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles | 25 %<br>annuellement                              | 0 %                                    |
| <b>5.8.1</b> - Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État   | <b>20</b> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ                             | <b>20.1</b> - Consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ  | Calcul de la mesure au 1 <sup>er</sup> avril 2023 | 161 615 litres de carburant (Atteinte) |
| <b>5.8.2</b> - Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo chez les employés de l'État | <b>21</b> - Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ                             | <b>21.1</b> - Proportion des employés du MAPAQ rejoints par des activités d'information ou de sensibilisation portant sur la mobilité durable  | 60 %<br>annuellement                              | 61,81 % (Atteinte)                     |

## Synthèse des activités :

### SOUS-OBJECTIF 1.1.1 : ACCROÎTRE LA PROPORTION D'ENTREPRISES QUI AXENT LEUR STRATÉGIE D'AFFAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Action 1 :** Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

#### Indicateur 1.1 : Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

|           | 2023-2024              | 2024-2025              | 2025-2026              | 2026-2027              | 2027-2028              |
|-----------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Cibles    | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement |
| Résultats | 31 %                   |                        |                        |                        |                        |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Voir les explications de l'indicateur 9 du Plan stratégique à la section 2.1.

### SOUS-OBJECTIF 1.1.1 : ACCROÎTRE LA PROPORTION D'ENTREPRISES QUI AXENT LEUR STRATÉGIE D'AFFAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Action 2 :** Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables

#### Indicateur 2.1 : Nombre cumulé de projets soutenant la mise en place de pratiques d'affaires responsables dans le secteur de la transformation alimentaire

|           | 2023-2024   | 2024-2025   | 2025-2026   | 2026-2027   | 2027-2028   |
|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Cibles    | 50 projets  | 100 projets | 160 projets | 230 projets | 310 projets |
| Résultats | 107 projets |             |             |             |             |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les 107 projets ont été réalisés grâce aux programmes du Ministère ci-dessous ainsi qu'à des initiatives de partenaires ayant reçu le soutien financier du MAPAQ :

#### Programmes normés du Ministère :

- Programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité 2021-2023
- Programme Compétitivité et environnement : transformation laitière et des viandes
- Programme d'appui à la lutte aux changements climatiques dans le secteur bioalimentaire

#### Initiatives de partenaires :

- Le MAPAQ et Inno-centre ont conclu une entente permettant à Inno-centre d'offrir des services-conseils de haut niveau d'expertise aux entreprises de transformation alimentaire afin qu'elles répondent aux enjeux auxquels elles sont confrontées en matière d'implantation de pratiques responsables.
- Le Fonds d'action québécois pour le développement durable administre la mesure Écoemballage+, destinée aux entreprises bioalimentaires et qui vise à soutenir l'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires recyclables.

### SOUS-OBJECTIF 1.1.2 : ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

#### Action 3 : Encourager l'économie circulaire

#### Indicateur 3.1 : Nombre cumulé de projets financés et de projets découlant d'initiatives financées par le MAPAQ qui visent à favoriser les pratiques d'économie circulaire

|           | 2023-2024  | 2024-2025  | 2025-2026  | 2026-2027  | 2027-2028  |
|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Cibles    | 39 projets | 49 projets | 59 projets | 69 projets | 79 projets |
| Résultats | 49 projets |            |            |            |            |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les 49 projets ont été réalisés grâce aux programmes du Ministère ci-dessous ainsi qu'à des initiatives de partenaires ayant reçu le soutien financier du MAPAQ :

#### Programmes normés du Ministère :

- Programme Alimentation santé 2022-2025
- Programme Compétitivité et environnement : transformation laitière et des viandes
- Programme Innovation bioalimentaire 2023-2028

#### Initiatives de partenaires :

- Le Consortium de recherche et d'innovation sur la transformation alimentaire (RITA) est une initiative née au campus Macdonald de l'Université McGill en 2017 et qui vise à soutenir le secteur de la transformation bioalimentaire du Québec en catalysant l'innovation et le transfert de connaissances entre le milieu de la recherche et l'industrie.
- Le laboratoire d'accélération en économie circulaire pour le secteur bioalimentaire est une initiative qui vise à co-identifier avec les parties prenantes les freins et les leviers de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans le secteur bioalimentaire au Québec et à cocréer par des projets d'expérimentation innovants les solutions visant la réduction à la source des pertes et du gaspillage alimentaires.

### SOUS-OBJECTIF 1.1.3 : ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES TECHNOLOGIES PROPRES

**Action 4 :** Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité

#### Indicateur 4.1 : Investissements cumulés ministériels en matière de développement des filières vertes et des technologies propres dans le secteur bioalimentaire

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 60 M\$    | 80 M\$    | 100 M\$   | 115 M\$   | 135 M\$   |
| Résultats | 56,90 M\$ |           |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Ministère a poursuivi le déploiement d'initiatives contribuant au développement des filières vertes et des technologies propres, et ce, autant dans les sous-secteurs de l'agriculture, des pêcheries et de l'aquaculture qu'en transformation alimentaire, couvrant ainsi l'ensemble du secteur bioalimentaire. De nouvelles initiatives du MAPAQ favorisant l'optimisation de la consommation des ressources et la réduction des répercussions négatives des activités du secteur bioalimentaire sur l'environnement seront identifiées et intégrées au suivi de la cible pour les prochaines années financières.

### SOUS-OBJECTIF 1.2.1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES VERTES

**Action 5 :** Contribuer au développement d'une offre de formation continue à l'intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030

#### Indicateur 5.1 : Proportion de conseillers en agroenvironnement ayant suivi une formation continue sur l'un des thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030

|           | 2023-2024                                       | 2024-2025        | 2025-2026        | 2026-2027         | 2027-2028         |
|-----------|---|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Cibles    | Développement d'une offre de formation continue | 5 % annuellement | 8 % annuellement | 10 % annuellement | 15 % annuellement |
| Résultats | Offre de formation continue développée          |                  |                  |                   |                   |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les formations continues s'inscrivent dans les projets soutenus financièrement dans le cadre du volet Appui au développement des compétences et de l'expertise des conseillers du Programme services-conseils 2023-2028, lancé à l'été 2023. Les conventions d'aide financière des projets retenus à la suite de l'appel de projets de décembre 2023 ont été signées à la fin de mars. Ces projets financés visent les conseillers du secteur des grandes cultures et portent sur un mentorat ayant un lien avec les objectifs du Plan d'agriculture durable 2020-2030, soit en gestion intégrée des ennemis des cultures et en fertilisation (organique et minérale).

### SOUS-OBJECTIF 1.3.1 : ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES PRODUITS ET SERVICES DURABLES SUR LE MARCHÉ

**Action 6 :** Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé

**Indicateur 6.1 :** Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé

|           | 2023-2024  | 2024-2025  | 2025-2026  | 2026-2027  | 2027-2028  |
|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Cibles    | 35 projets | 50 projets | 60 projets | 75 projets | 90 projets |
| Résultats | 39 projets |            |            |            |            |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les projets ont été soutenus grâce aux programmes du Ministère suivants :

- **Programme Alimentation santé 2022-2025 :** Par du soutien à la réalisation d'études diagnostiques, du soutien au développement et à la modification de la valeur nutritive d'aliments transformés et du soutien aux activités et aux projets structurants, le but du programme consiste à augmenter, d'ici au 31 mars 2025, le nombre d'aliments de bonne qualité nutritive, d'aliments à valeur nutritive améliorée et d'aliments à valeur santé parmi les aliments transformés et offerts au Québec.
- **Programme Innovation bioalimentaire 2023-2028 :** Le volet 2 – Recherche appliquée, développement expérimental et adaptation technologique de ce programme vise à accroître le développement de connaissances appliquées en réponse aux enjeux du secteur bioalimentaire du Québec et l'adaptation des connaissances et des technologies existantes aux conditions particulières de ce secteur.

### SOUS-OBJECTIF 1.3.2 : FACILITER LES CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET LOCAUX

**Action 7 :** Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel

**Indicateur 7.1 :** Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois

|           | 2023-2024      | 2024-2025    | 2025-2026     | 2026-2027     | 2027-2028     |
|-----------|----------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Cibles    | ≥ 85 % (± 5 %) | 92 % (± 5 %) | 100 % (± 5 %) | 100 % (± 5 %) | 100 % (± 5 %) |
| Résultats | 92 %           |              |               |               |               |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Voir les explications de l'indicateur 1 du Plan stratégique à la section 2.1.

## SOUS-OBJECTIF 2.1.2 : AMÉLIORER L'ÉTAT DE SITUATION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES DU QUÉBEC

**Action 8 :** Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole

### Indicateur 8.1 : Proportion des entreprises agricoles ayant aménagé des superficies pour la biodiversité en milieu agricole

|           | 2023-2024             | 2024-2025           | 2025-2026             | 2026-2027           | 2027-2028             |
|-----------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Cibles    | 4,5 %<br>annuellement | 5 %<br>annuellement | 5,5 %<br>annuellement | 6 %<br>annuellement | 6,5 %<br>annuellement |
| Résultats | 6,9 %                 |                     |                       |                     |                       |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le secteur bioalimentaire contribue de plus en plus à la conservation de la biodiversité. Les bénéfices sont multiples, à la fois en phytoprotection, en santé des sols et en productivité. Deux programmes du MAPAQ soutiennent ces initiatives :

- Prime-Vert offre une aide financière pour l'implantation des aménagements favorables à la biodiversité;
- L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales offre une aide financière aux producteurs pour la perte de superficie cultivable occasionnée par l'implantation de ces aménagements.

## SOUS-OBJECTIF 2.2.1 : FAVORISER LES AMÉNAGEMENTS ET LES PRATIQUES AGRICOLES, FORESTIÈRES, AQUACOLES ET DE PÊCHES DURABLES

**Action 9 :** Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles

### Indicateur 9.1 : Évolution en pourcentage du nombre d'actions durables entreprises dans le secteur bioalimentaire primaire

|           | 2023-2024  | 2024-2025                                 | 2025-2026                                 | 2026-2027                                 | 2027-2028                                 |
|-----------|--|---|---|---|---|
| Cibles    | Calcul de la mesure du nombre d'actions durables | + 5 % (par rapport à la mesure de départ) | + 6 % (par rapport à la mesure de départ) | + 7 % (par rapport à la mesure de départ) | + 7 % (par rapport à la mesure de départ) |
| Résultats | 42 817 actions durables                          |   |   |   |   |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'année financière 2023-2024 est le début d'un tout nouveau cycle de programmes au Ministère marqué par le lancement de nombreux programmes révisés, fusionnés ou reconduits. Les changements qui en découlent influenceront l'adoption de pratiques durables par les entreprises des secteurs agricole, de pêche et aquacole au cours des prochaines années. La situation de départ a donc été calculée à partir des données recueillies durant cette première année de cycle afin d'offrir une base stable pour apprécier l'évolution de l'adoption de pratiques durables par les entreprises du secteur bioalimentaire primaire.

## SOUS-OBJECTIF 2.2.2 : PRÉVENIR LES EFFETS SUR LA SANTÉ ASSOCIÉS À LA DÉGRADATION DE LA NATURE

**Action 10 :** Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement

**Indicateur 10.1 :** Proportion des entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement

|           | 2023-2024             | 2024-2025            | 2025-2026              | 2026-2027            | 2027-2028              |
|-----------|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| Cibles    | 9,5 %<br>annuellement | 10 %<br>annuellement | 10,5 %<br>annuellement | 11 %<br>annuellement | 11,5 %<br>annuellement |
| Résultats | 8,6 %                 |                      |                        |                      |                        |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année financière 2023-2024, la proportion d'entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement n'a pas augmenté. Bien que la participation à la pratique 3 de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales portant sur la réduction des herbicides se soit accrue en 2023-2024 (1 007 entreprises comparativement à 650 entreprises en 2022-2023), nous constatons une baisse du côté du programme Prime-Vert. En effet, 512 entreprises ont fait une demande d'aide financière pour un projet relatif aux pesticides en 2023-2024 dans le cadre du programme Prime-Vert lancé en janvier 2024 comparativement à 901 entreprises pour la précédente mouture du programme.

## SOUS-OBJECTIF 3.1.1 : RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS EN OFFRANT DES SOLUTIONS DURABLES

**Action 11 :** Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires

**Indicateur 11.1 :** Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du MAPAQ

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 0,9 G\$   | 1,2 G\$   | 1,5 G\$   | 1,8 G\$   | 1,8 G\$   |
| Résultats | 1,5 G\$   |           |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Voir l'explication de l'indicateur 3 du Plan stratégique à la section 2.1.

**SOUS-OBJECTIF 3.2.3 : CRÉER DES CONDITIONS SÉCURITAIRES ET FAVORABLES À L'INTÉGRATION DE TOUS AU MARCHÉ DU TRAVAIL**

**Action 12 :** Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées

**Indicateur 12.1 : Nombre d'activités de sensibilisation réalisées pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif du MAPAQ**

|           | 2023-2024               | 2024-2025                | 2025-2026                | 2026-2027                | 2027-2028                |
|-----------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Cibles    | 1 activité annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement |
| Résultats | 1 activité réalisée     |                          |                          |                          |                          |

**Explication du résultat obtenu en 2023-2024**

Le Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 a été présenté lors de l'Heure RH de mars 2024. Cette rencontre virtuelle, destinée à l'ensemble des gestionnaires, a permis de faire connaître l'importance de la diversité et de l'inclusion dans les milieux de travail. En plus de cette activité, sept publications (actualités) ont été faites dans l'intranet. Ces communications visent à sensibiliser le personnel sur différentes réalités des groupes cibles.

**SOUS-OBJECTIF 5.1.1 : ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES**

**Action 13 :** Évaluer la durabilité des interventions ministérielles

**Indicateur 13.1 : Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité**

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 100 %     | 100 %     | 100 %     | 100 %     | 100 %     |
| Résultats | 100 %     |           |           |           |           |

**Explication du résultat obtenu en 2023-2024**

Pour s'assurer que l'ensemble des interventions structurantes font l'objet d'une évaluation de la durabilité, un recensement de ces interventions a été réalisé dans l'ensemble du Ministère avec la collaboration et la concertation de toutes les directions. Les interventions structurantes comprennent la planification stratégique, les actions menant à la transmission d'un mémoire au Conseil des ministres, les programmes de soutien financier normés présentés au Conseil du trésor et d'autres interventions jugées structurantes par le MAPAQ, comme l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans ministériels. Des suivis périodiques ont été réalisés afin de s'assurer que les responsables des interventions ont reçu l'accompagnement nécessaire pour que le développement durable soit pris en compte dans toutes les interventions structurantes du MAPAQ.

**SOUS-OBJECTIF 5.2.1 : SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION QUÉBÉCOISES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Action 14 :** Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires

**Indicateur 14.1 : Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du MAPAQ**

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 147 M\$   | 230 M\$   | 294 M\$   | 358 M\$   | 420 M\$   |
| Résultats | 189,8 M\$ |           |           |           |           |

**Explication du résultat obtenu en 2023-2024**

Voir l'explication de l'indicateur 7 du Plan stratégique à la section 2.1.

**SOUS-OBJECTIF 5.3.4 : ACCROÎTRE LA PART DES PROGRAMMES NORMÉS QUI INCLUENT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ**

**Action 15 :** Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité

**Indicateur 15.1 : Proportion de programmes de soutien financier qui comprennent des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité**

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 62 %      | 63 %      | 64 %      | 65 %      | 65 %      |
| Résultats | 77 %      |           |           |           |           |

**Explication du résultat obtenu en 2023-2024**

En 2023-2024, 77 % des programmes en vigueur du Ministère comprenaient des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité, soit 20 programmes sur 26. Ce résultat est le fruit de la mise en œuvre du chantier sur l'architecture des programmes que le Ministère a amorcé en 2021 et qui, cette année, se déploie à travers un tout nouveau cycle de programmes. Ainsi, en plus des 9 programmes déjà en cours incluant des critères de durabilité, 11 autres ont été lancés, portant ainsi leur nombre à 20.

### SOUS-OBJECTIF 5.3.4 : ACCROÎTRE LA PART DES PROGRAMMES NORMÉS QUI INCLUENT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ

**Action 16 :** Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité

#### Indicateur 16.1 : Proportion des dons et des commandites durables octroyés par le MAPAQ

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 25 %      | 75 %      | 100 %     | 100 %     | 100 %     |
| Résultats | 72 %      |           |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les formulaires d'analyse des dossiers de commandites ont été modifiés afin d'ajouter une section *Contribution au développement durable*. Cette section permet de décrire comment le demandeur intégrera des pratiques responsables dans l'organisation de l'initiative pour laquelle une commandite est demandée au Ministère.

### SOUS-OBJECTIF 5.4.1 : AUGMENTER LA PART DES ACQUISITIONS RESPONSABLES

**Action 17 :** Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ

#### Indicateur 17.1 : Proportion des acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables

|           | 2023-2024            | 2024-2025            | 2025-2026            | 2026-2027            | 2027-2028            |
|-----------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Cibles    | 23 %<br>annuellement | 25 %<br>annuellement | 35 %<br>annuellement | 45 %<br>annuellement | 50 %<br>annuellement |
| Résultats | 51,85 %              |                      |                      |                      |                      |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Une sensibilisation aux acquisitions responsables auprès des utilisateurs du système électronique d'appels d'offres (SEAO) est faite lors de la publication des appels d'offres par la transmission d'un formulaire contenant des indicateurs d'acquisition responsable considérés. Un guide des indicateurs d'acquisition responsable est également mis à la disposition des fournisseurs.

### **SOUS-OBJECTIF 5.5.1 : AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX**

**Action 19 :** Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ

#### **Indicateur 18.1 : Indice de maturité numérique responsable**

|           | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 25 %      | 33 %      | 53 %      | 59 %      | 60 %      |
| Résultats | 25,76 %   |           |           |           |           |

#### **Explication du résultat obtenu en 2023-2024**

Pour augmenter son indice de maturité numérique responsable, le MAPAQ a établi une planification des actions à réaliser pour atteindre un niveau avancé de maturité numérique responsable d'ici 2028. Pour 2023-2024, le MAPAQ a poursuivi l'intégration des bonnes pratiques écoresponsables dans sa gestion des ressources informationnelles.

### **SOUS-OBJECTIF 5.7.1 : ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Action 19 :** Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles

#### **Indicateur 19.1 : Proportion des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles**

|           | 2023-2024            | 2024-2025            | 2025-2026            | 2026-2027             | 2027-2028             |
|-----------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Cibles    | 25 %<br>annuellement | 50 %<br>annuellement | 75 %<br>annuellement | 100 %<br>annuellement | 100 %<br>annuellement |
| Résultats | 0%                   |                      |                      |                       |                       |

#### **Explication du résultat obtenu en 2023-2024**

Des travaux ont débuté afin d'élaborer et de mettre en place une clause pour suivre les exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles pour 2024-2025. Notons qu'il n'y a eu aucune préparation d'appel d'offres en construction entre l'adoption du Plan d'action de développement durable 2023-2028 et la fin de l'année financière.

### SOUS-OBJECTIF 5.8.1 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS ET LOURDS DE L'ÉTAT

**Action 20 :** Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ

#### Indicateur 20.1 : Consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ

|           | 2023-2024   | 2024-2025                                 | 2025-2026                               | 2026-2027                                 | 2027-2028                                |
|-----------|---|---|---|---|--|
| Cibles    | Calcul de la mesure au 1 <sup>er</sup> avril 2023 | - 2,5 % par rapport à la mesure de départ | - 5 % par rapport à la mesure de départ | - 7,5 % par rapport à la mesure de départ | - 10 % par rapport à la mesure de départ |
| Résultats | 161 615 litres de carburant                       |   |   |   |  |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible au 31 mars 2024 était de définir une mesure de départ de la consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ au 1<sup>er</sup> avril 2023 afin de pouvoir mesurer l'évolution de la consommation les années suivantes.

### SOUS-OBJECTIF 5.8.2 : ACCROÎTRE LA PART MODALE DU TRANSPORT ACTIF, DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES SOLUTIONS DE RECHANGE À L'AUTO-SOLO CHEZ LES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

**Action 21 :** Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ

#### Indicateur 21.1 : Proportion des employés du MAPAQ rejoints par des activités d'information ou de sensibilisation portant sur la mobilité durable

|           | 2023-2024         | 2024-2025         | 2025-2026         | 2026-2027         | 2027-2028         |
|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cibles    | 60 % annuellement | 65 % annuellement | 70 % annuellement | 75 % annuellement | 80 % annuellement |
| Résultats | 61,81 %           |                   |                   |                   |                   |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Une activité d'information et de sensibilisation portant sur la mobilité durable, sous forme de présentations suivies d'échanges, a été organisée par l'équipe de développement durable du Ministère. Les directions du MAPAQ ont été rejointes afin de mobiliser le plus grand nombre d'employés.

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

### Actions ou réponses liées aux priorités régionales

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (SAOVT), dont l'exercice de révision a été reporté jusqu'au 31 décembre 2024, comporte un seul objectif, à savoir que le MAPAQ doit répondre aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire et travailler à faire avancer les dossiers prioritaires des régions. Cette section présente, par région, les différentes réponses du MAPAQ aux priorités identifiées dans le cadre de la SAOVT et l'état d'avancement général de chacune des actions au 31 mars 2024.

L'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales se résume ainsi :

| Régions | Actions non amorcées (nombre) | Actions amorcées (nombre) | Actions en cours (nombre) | Actions en suspens (nombre) | Actions réalisées (nombre) | Actions abandonnées (nombre) | Nouvelles actions (nombre) | Actions modifiées (nombre) | Total (nombre) |
|---------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------|
| 17      | 0                             | 0                         | 54                        | 6                           | 63                         | 4                            | 0                          | 0                          | 127            |

#### 01- BAS-SAINT-LAURENT

**Priorité :** Agir pour l'attractivité de la région

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du Comité agrotourisme de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent | Réalisée               |
| Réaliser un inventaire et une caractérisation des bâtiments agricoles inutilisés pour des fins agricoles au Bas-Saint-Laurent   | Abandonnée             |

**Priorité :** Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Accompagner la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent dans le déploiement du projet d'incubateur d'entreprises agricoles de la région | Réalisée               |
| Réaliser un salon de l'établissement pour la relève agricole   | Réalisée               |
| Collaborer à la mise en place d'une formation adaptée au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales   | En suspens             |

**Priorité :** Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes renouvelables

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du Comité biologique de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent            | En cours               |
| Planifier un déploiement à plus grande échelle du projet de cohorte en développement durable   | Réalisée               |
| Collaborer au projet de valorisation des terres agricoles dévalorisées par l'implantation de panic érigé afin de répondre au besoin de litière dans la région du Bas-Saint-Laurent | Réalisée               |

## 02- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

**Priorité :** Consolider la main-d'œuvre

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Appuyer l'instauration d'un service de travailleur de rang sur le territoire du Saguenay-Lac Saint-Jean | Réalisée               |
| Soutenir la mise en place d'une coopérative offrant un service de remplacement agricole                 | Réalisée               |

**Priorité :** Assurer le développement des communautés

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Collaborer à la démarche Borée qui vise l'augmentation de l'autonomie alimentaire | En cours               |
| Favoriser le Projet de mutualisation du transport et de l'approvisionnement       | Réalisée               |

**Priorité :** Positionner l'agriculture et l'agroalimentaire

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Collaborer à la stratégie de positionnement Zone boréale   | En cours               |
| Transformer le Saguenay-Lac-Saint-Jean grâce à l'agriculture durable   | Réalisée               |
| Réaliser un diagnostic territorial du développement de la production biologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'évaluation des potentialités de la conversion à l'agriculture biologique pour les entreprises agricoles et agroalimentaires de la région | Réalisée               |

### 03- CAPITALE-NATIONALE

**Priorité :** Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Participer de manière soutenue à la mise en œuvre de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires visant principalement à accroître, pour les consommateurs, l'offre et l'accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis | Réalisée               |
| Favoriser le maillage entre les grossistes en distribution alimentaire, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans afin de positionner les produits de la région dans le milieu de l'hôtellerie, de la restauration et de l'institutionnel et dans le commerce alimentaire au détail                             | En cours               |
| Consolider les activités du camp d'entraînement agricole de la région   | En cours               |

**Priorité :** Développer les infrastructures touristiques

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme | En cours               |
| Appuyer le rayonnement et le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand dans la région de Québec  | En cours               |

### 04- MAURICIE

**Priorité :** Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Soutenir la régionalisation de l'initiative Cultive le partage (anciennement Mauricie Récolte)   | Réalisée               |
| Participer activement à la mise en place d'un réseau de partenaires engagés dans l'accès à la saine alimentation pour tous             | Réalisée               |
| Soutenir financièrement et professionnellement le démarrage de trois projets d'incubateurs d'entreprises agricoles et agroalimentaires |                        |
| MRC des Chenaux  | Réalisée               |
| MRC de Maskinongé  | Réalisée               |
| Trois-Rivières   | Réalisée               |

**Priorité :** Soutenir la vitalité de l'écosystème économique

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Soutenir le renouvellement de l'entente sectorielle de développement agricole et agroalimentaire et contribuer à sa mise en œuvre | Réalisée               |
| Participer au projet Avenir entreprises agricoles de la Mauricie ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative L'ARTERRE            | En cours               |
| Soutenir la réalisation du projet Inventorier, valoriser et promouvoir l'ensemble des actifs agricoles inutilisés dans la région  | Réalisée               |

**Priorité :** Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Contribuer au développement du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre   | En cours               |
| Participer à la concertation et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action agroenvironnemental régional de la Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie | En cours               |
| Contribuer financièrement et offrir un soutien professionnel à AgrÉcoles dans la mise en œuvre de son projet L'agroalimentaire s'invite à l'école                                     | Réalisée               |

**05 - ESTRIE**

**Priorité :** Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Renouveler l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région de l'Estrie | Réalisée               |
| Accompagner les partenaires du secteur bioalimentaire dans l'identification et le développement de filières distinctives pour l'Estrie   |                        |
| Développement d'une filière acéricole  | En cours               |
| Développement de la Filière des plantes fourragères pérennes et de l'agriculture régénératrice   | Réalisée               |
| Développement d'une filière chanvre  | Abandonnée             |

## 06- MONTRÉAL

**Priorité :** Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2019-2021 | Réalisée               |
| Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2021-2023 | Réalisée               |

**Priorité :** Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Réaliser un diagnostic sectoriel du secteur bioalimentaire montréalais   | Réalisée               |
| Appuyer l'intégration d'un cadre d'intervention pour le développement du secteur bioalimentaire associé au plan de relance de la Ville | En cours               |
| Soutenir le développement de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation en agriculture et en transformation alimentaire           | Réalisée               |

**Priorité :** Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Réaliser l'étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine commerciale  | Réalisée               |
| Réaliser l'analyse sur le potentiel des épiceries solidaires (entreprises d'économie sociale) pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires locaux et l'accès à ces marchés pour les produits locaux, incluant un comparatif avec d'autres villes et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes | Réalisée               |
| Soutenir le Conseil du système alimentaire montréalais   | En cours               |

## 07- OUTAOUAIS

**Priorité :** Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Soutenir les actions priorisées dans le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025  | En cours               |
| Soutenir le développement des circuits Croquez l'Outaouais! (anciennement Parcours Outaouais gourmet) et participer activement aux rencontres du comité régional de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand en Outaouais | En cours               |

**Priorité :** Construire une identité régionale forte

| Actions/Réponses                                    | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Soutenir la campagne régionale Croquez l'Outaouais! | En cours               |
| Soutenir la Fête gourmande de l'Outaouais           | Abandonnée             |

**Priorité :** Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Soutenir la réalisation de la mise à jour du PDZA de la MRC de Pontiac et de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau                      | En cours               |
| Soutenir le projet pilote des plastiques agricoles du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais | En cours               |

## 08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**Priorité :** Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

| Action/Réponse   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Collaborer au maintien d'une offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire | En cours               |

**Priorité :** Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

| Action/Réponse  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Collaborer à divers comités concernant la promotion du développement agroalimentaire de la région | En cours               |

**Priorité :** Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Contribuer à l'élaboration d'ententes sectorielles   | Réalisée               |
| Soutenir techniquement et financièrement l'élaboration et la révision des PDZA                             | En cours               |
| Accompagner et soutenir financièrement les MRC pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les PDZA | En cours               |

## 09- CÔTE-NORD

**Priorité :** Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Favoriser le bioalimentaire comme moyen de diversification économique des villages en dévitalisation | En cours               |
| Collaborer aux projets de tourisme bioalimentaire et de mise en marché de proximité                  | Réalisée               |
| Favoriser les projets de transformation alimentaire en région  | En cours               |
| Soutenir les nouvelles avenues de développement du bioalimentaire                                    | Abandonnée             |

**Priorité :** Agir en synergie

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Travailler en concertation avec les instances municipales et les communautés autochtones pour développer le secteur bioalimentaire de la Côte-Nord | En cours               |
| Travailler en concertation avec différents ministères, organismes locaux et régionaux pour dynamiser le secteur bioalimentaire de la Côte-Nord     | En cours               |

## 10- NORD-DU-QUÉBEC

**Priorité :** Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles par des méthodes atypiques d'élevage et de récolte qui pallient les contraintes d'un environnement nordique

| Action/Réponse  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Accompagner et soutenir financièrement, par l'entremise de l'entente spécifique, l'Administration régionale Kativik pour la mise en place de projets sur son territoire | En cours               |

## 11- GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**Priorité :** Participer au développement économique et à la création d'emplois

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Collaborer au comité de la relève agricole de la région  | En cours               |
| Contribuer à la modernisation et à la mise en place d'infrastructures d'innovation et de service au sein de l'industrie des pêches   | Réalisée               |
| Contribuer à la réalisation des actions identifiées par le comité régional de la relève en capture, notamment en bonifiant l'offre de service à la clientèle et d'accompagnement | Réalisée               |
| Accompagner La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le déploiement de son service de distribution de produits bioalimentaires  | En cours               |

**Priorité :** Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Mettre en œuvre l'entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires                        | En cours               |
| Collaborer aux comités Transformation, Promotion et Commercialisation de Gaspésie Gourmande                              |                        |
| Transformation   | En suspens             |
| Promotion  | En cours               |
| Commercialisation  | En cours               |
| Soutenir la promotion et la commercialisation des produits issus des pêches et de l'aquaculture commerciales en Gaspésie | Réalisée               |
| Favoriser la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales de la Gaspésie                          | En suspens             |

**Priorité :** Consolider et diversifier l'économie

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Accompagner les pêcheurs, jeunes et moins jeunes, pour les aider à s'établir dans le secteur des pêches   | Réalisée               |
| Collaborer avec le milieu en soutenant la promotion et la commercialisation des produits bioalimentaires, dont ceux issus des pêches et de l'aquaculture aux Îles-de-la-Madeleine | Réalisée               |

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Collaborer avec le milieu par le soutien à la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture des Îles-de-la-Madeleine  | Réalisée               |
| Mettre en œuvre l'entente fédérale-provinciale pour le soutien au secteur des poissons et fruits de mer  | Réalisée               |
| Moduler les interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes structurelles liés au caractère insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine                                 | Réalisée               |
| Accompagner le secteur afin de mettre en place les conditions favorables pour le développement de l'industrie du phoque  | Réalisée               |
| Collaborer et soutenir les démarches pour la mise à niveau et l'agrandissement des installations d'abattage et de transformation des viandes   | En cours               |
| Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une entente sectorielle en soutien à la concertation du secteur agroalimentaire et à la réalisation de projets de développement agroalimentaire | En cours               |
| Collaborer au projet Terrafoin aux Îles-de-la-Madeleine  | Réalisée               |

## 12- CHAUDIÈRE-APPALACHES

**Priorité :** Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional

| Action/Réponse   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Favoriser la concertation des partenaires bioalimentaires, gouvernementaux et régionaux afin de dynamiser l'action sur le terrain par le développement et la mise en œuvre de projets structurants, notamment en contribuant de manière significative aux actions inscrites à la Feuille de route régionale de la Politique bioalimentaire | En cours               |

**Priorité :** Encourager le développement du secteur bioalimentaire

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Participer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021 | Réalisée               |
| Appuyer le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches   | Réalisée               |

**Priorité :** Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Soutenir les plans de gestion des matières résiduelles ou la gestion des matières résiduelles dans les entreprises agricoles  | En cours               |
| Collaborer aux projets d'implantation ou de maintien de bandes riveraines dans des rivières où la dégradation de la qualité de l'eau provient majoritairement du secteur agricole | En cours               |
| Mobiliser les acteurs concernés contre la perte de la biodiversité à la ferme par la lutte aux plantes envahissantes ou toxiques  | En cours               |

### 13- LAVAL

**Priorité :** Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

| Action/Réponse  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Contribuer au soutien technique et financier d'un projet d'économie sociale visant à accroître la sécurité alimentaire des populations défavorisées | Réalisée               |

**Priorité :** Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Soutenir le développement du secteur bioalimentaire lavallois par la concertation des partenaires et la mise en œuvre de projets structurants | Réalisée               |
| Soutenir la révision du PDZA  | En cours               |

**Priorité :** Appuyer la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques — Une ville écoresponsable et résiliente

| Action/Réponse   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Appuyer la mise en œuvre des actions du Plan d'adaptation aux changements climatiques visant le secteur agricole | En suspens             |

## 14- LANAUDIÈRE

**Priorité :** Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire 2020-2023 | En cours               |
| Soutenir le développement de l'écosystème d'entrepreneuriat et d'innovation en agriculture                  | Réalisée               |

**Priorité :** Soutenir la relève d'entreprises

| Action/Réponses  | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Soutenir le service de maillage L'ARTERRE pour les six MRC de Lanaudière | Réalisée               |

**Priorité :** Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

| Actions/Réponses                                   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Soutenir l'image de marque Goûtez Lanaudière!      | Réalisée               |
| Soutenir la politique d'achat local institutionnel | Réalisée               |

## 15- LAURENTIDES

**Priorité :** Assurer la compétitivité économique des Laurentides

| Action/Réponse  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023 Mes Laurentides, j'en mange et de l'entente sectorielle qui en découle | En cours               |

**Priorité :** Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Appuyer les MRC dans la mise en œuvre et la révision de leur PDZA           | En cours               |
| Soutenir la promotion de l'identifiant régional Mes Laurentides, j'en mange | En suspens             |

**Priorité :** Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Appuyer le démarrage et le transfert d'entreprises agroalimentaires ainsi que le développement de nouveaux modèles d'affaires | Réalisée               |
| Appuyer le développement de nouvelles filières bioalimentaires  |                        |
| MRC d'Argenteuil  | Réalisée               |
| MRC des Laurentides   | Réalisée               |
| MRC d'Antoine-Labelle   | Réalisée               |

## 16- MONTÉRÉGIE

**Priorité :** Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Collaborer avec les agents de maillage des banques de terres                            | En cours               |
| Collaborer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement pour la forêt  | En cours               |
| Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle bioalimentaire                   | En cours               |
| Collaborer à la campagne de sensibilisation Notre campagne, un milieu de vie à partager | Réalisée               |

**Priorité :** Créer la richesse par l'économie et l'innovation

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Collaborer avec TransformAction et son Réseau Agile et Connecté | En cours               |
| Collaborer à la mise en valeur d'une image de marque            | En cours               |

**Priorité :** Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Collaborer avec le Centre d'emploi agricole de l'Union des producteurs agricoles (UPA)                            | En cours               |
| Collaborer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle pour le développement de l'économie et de la main-d'œuvre | En cours               |

## 17- CENTRE-DU-QUÉBEC

**Priorité :** Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Accompagner les partenaires dans la pérennisation du service L'ARTERRE   | Réalisée               |
| Offrir un accompagnement professionnel et financier pour la réalisation du projet Communauté de fermiers de L'Érable | Réalisée               |
| Participer au comité régional agricole de la MRC de L'Érable pour la mise en œuvre du projet Ferme 59                | Réalisée               |

**Priorité :** Valoriser le milieu agricole

| Actions/Réponses   | État de la réalisation |
|--|------------------------|
| Participer au renouvellement de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire  | Réalisée               |
| Participer activement aux travaux du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre                            | En cours               |
| Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du projet régional visant la commercialisation des produits régionaux                                | En cours               |
| Accompagner professionnellement et financièrement un projet d'intégration de la main-d'œuvre agricole  | Réalisée               |
| Participer au projet régional de service d'accompagnement des producteurs pour une meilleure gestion des cours d'eau et des bandes riveraines          | En cours               |
| Accompagner professionnellement les MRC dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels                              | Réalisée               |
| Accompagner professionnellement les partenaires dans un projet de caractérisation des friches à des fins de remise en culture dans la MRC d'Arthabaska | Réalisée               |

**Priorité :** Assurer des services de proximité

| Actions/Réponses  | État de la réalisation |
|---|------------------------|
| Participer professionnellement au projet Portrait diagnostique du système alimentaire durable du Centre du-Québec                                 | Réalisée               |
| Participer avec les partenaires à la mise en place d'un espace de propulsion de projets liés à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire | En suspens             |

## Actions ou réponses relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

### Décentralisation

| Actions/Réponses   | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Animer le groupe de partenaires « Territoires » dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire; ce groupe est composé de représentants de la Ville de Montréal, de la Ville de Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec ainsi que du Regroupement des tables de concertation bioalimentaire du Québec | En cours            |
| Consulter le milieu municipal dans le développement ou la révision de mesures concernant les municipalités   | En cours            |

### Délégation

| Actions/Réponses  | État de réalisation |
|---|---------------------|
| Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire se concrétisant par la signature d'ententes sectorielles; à cette fin, un indicateur de suivi est directement inscrit dans le Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ                       | En cours            |
| Réviser le programme Territoires : priorités bioalimentaires afin de mieux intégrer le principe de délégation en offrant les moyens et la souplesse nécessaires pour répondre à la diversité des enjeux de planification et de développement reconnus et priorisés par les acteurs du milieu, notamment les MRC | Réalisée            |

### Régionalisation

| Action/Réponse   | État de réalisation |
|--|---------------------|
| Mettre en œuvre un chantier de travail visant la définition et l'adoption d'une meilleure approche d'intervention ministérielle à l'égard du développement territorial; plus particulièrement, ce chantier visera à identifier les principes clés et les modalités concrètes à intégrer dans les programmes pour assurer modulation, souplesse, agilité et équité de l'intervention en fonction des spécificités territoriales | Réalisée            |

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le 1<sup>er</sup> mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur. Les organismes publics sont tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations d'actes jugés répréhensibles, conformément à l'article 25 de la Loi.

Au cours de l'année 2023-2024, le responsable ministériel du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune information à cet égard.

### Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25)   | 2023-2024 |
|---|-----------|
| 1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations  | 0         |
| 2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)  | S.O.      |
| 3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22   | S.O.      |
| 4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé | S.O.      |
| 5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23  | S.O.      |

### Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

| Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible   | Nombre de motifs | Motifs fondés |
|---|------------------|---------------|
| Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi  | S.O.             | S.O.          |
| Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie  | S.O.             | S.O.          |
| Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui   | S.O.             | S.O.          |
| Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité  | S.O.             | S.O.          |
| Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | S.O.             | S.O.          |
| Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment  | S.O.             | S.O.          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>      |

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024

| Nombre de personnes occupant un poste régulier |
|--|
| 1 316  |

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

| Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire |
|----------|-------------|----------|-----------|
| 118      | 82          | 69       | 21        |

### Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

| Statut d'emploi | Nombre total de personnes embauchées 2023-2024 | Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés | Nombre d'anglophones embauchés | Nombre d'Autochtones embauchés | Nombre de personnes handicapées embauchées | Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible <sup>14</sup> | Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) |
|-----------------|--|---|--------------------------------|--------------------------------|--|---|--|
| Régulier        | 118  | 27  | 1                              | 1                              | 0  | 29  | 24,6   |
| Occasionnel     | 82   | 11  | 2                              | 1                              | 1  | 14  | 17,1   |
| Étudiant        | 69   | 7   | 0                              | 0                              | 1  | 8   | 11,6   |
| Stagiaire       | 21   | 2   | 0                              | 0                              | 0  | 2   | 9,5  |

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

| Statut d'emploi | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| Régulier (%)    | 22,6      | 24,5      | 24,6      |
| Occasionnel (%) | 21,7      | 13,8      | 17,1      |
| Étudiant (%)    | 7,8       | 5,4       | 11,6      |
| Stagiaire (%)   | 15,2      | 0         | 9,5       |

#### Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

14. Les membres de groupes cibles qui appartiennent à deux catégories ne sont compilés qu'une seule fois.

**Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Groupe cible          | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%) | Nombre au 31 mars 2023 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%) | Nombre au 31 mars 2024 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (%) |
|-----------------------|------------------------|---|------------------------|---|------------------------|---|
| Anglophones           | 8                      | 0,6   | 9                      | 0,7   | 9                      | 0,7   |
| Autochtones           | 6                      | 0,5   | 5                      | 0,4   | 8                      | 0,6   |
| Personnes handicapées | 14                     | 1,1   | 17                     | 1,3   | 14                     | 1,1   |

**Rappel de la cible de représentativité**

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

**Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel<sup>15</sup> — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Groupe cible par regroupement de régions | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%) | Nombre au 31 mars 2023 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%) | Nombre au 31 mars 2024 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%) |
|--|------------------------|--|------------------------|--|------------------------|--|
| MVE Montréal/Laval                       | 21                     | 46,7   | 20                     | 43,5   | 25                     | 49,0   |
| MVE Outaouais/Montérégie                 | 33                     | 17,6   | 31                     | 16,7   | 31                     | 16,8   |
| MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides        | 20                     | 13,1   | 18                     | 12,8   | 17                     | 11,2   |
| MVE Capitale-Nationale                   | 98                     | 14,1   | 103                    | 15,0   | 106                    | 15,1   |
| MVE Autres régions                       | 20                     | 6,0  | 20                     | 6,1  | 19                     | 5,8  |

**Rappel des cibles de représentativité**

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

15. Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

**Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel —  
Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024**

| Groupe cible                    | Personnel d'encadrement (nombre) | Personnel d'encadrement (%) |
|---------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Minorités visibles et ethniques | 8                                | 9                           |

**Rappel de la cible de représentativité**

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

## Femmes

**Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi**

|                                      | Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire | Total |
|--------------------------------------|----------|-------------|----------|-----------|-------|
| Nombre total de personnes embauchées | 118      | 82          | 69       | 21        | 290   |
| Nombre de femmes embauchées          | 81       | 56          | 41       | 15        | 193   |
| Taux d'embauche des femmes (%)       | 68,6     | 68,3        | 59,4     | 71,4      | 66,6  |

**Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024**

| Groupe cible  | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel <sup>16</sup> | Personnel technicien | Personnel de bureau | Agentes et agents de la paix | Personnel ouvrier | Total |
|---|-------------------------|---------------------------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|-------|
| Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes) | 96                      | 721                                   | 449                  | 50                  | -                            | -                 | 1 316 |
| Nombre total de femmes                              | 45                      | 439                                   | 343                  | 47                  | -                            | -                 | 874   |
| Taux de représentativité des femmes (%)             | 46,9                    | 60,9                                  | 76,4                 | 94,0                | -                            | -                 | 66,4  |

16. Le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles<sup>17</sup>

### Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

| Mesure ou action  | Groupe cible          | Nombre de personnes visées |
|---|-----------------------|----------------------------|
| Mise en ligne sur l'intranet d'une page « Accessibilité pour le Web » qui présente les bonnes pratiques en matière d'accessibilité des documents.   | Personnes handicapées | Ensemble du personnel      |
| Le Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 a été présenté lors de l'Heure RH de mars 2024. Cette rencontre virtuelle est destinée à l'ensemble des gestionnaires.   | Tous                  | Ensemble des gestionnaires |
| La mention « Le MAPAQ cultive une approche inclusive et compte sur la diversité des personnes, des savoir-faire et des idées pour réaliser sa mission et atteindre ses objectifs. Tous ont leur place, venez semer votre talent » a été ajoutée sur tous les affichages en affectation et mutation. | Tous                  | Ensemble du personnel      |
| Une vérification en matière d'accessibilité des installations est faite en continu.   | Personnes handicapées | Ensemble des utilisateurs  |
| Sept publications (actualités) ont été faites dans l'intranet. Ces communications visent à sensibiliser le personnel sur les différentes réalités des groupes cibles.   | Tous                  | Ensemble du personnel      |

17. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

### Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont une incidence sur les entreprises québécoises, notamment celles du secteur bioalimentaire. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le MAPAQ met en application les fondements, les principes et les clauses prévues à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022) lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire.

#### Application de la règle du « un pour un »

Au cours de la période 2023-2024, aucune nouvelle formalité administrative n'a été introduite au MAPAQ. Il n'a donc pas été nécessaire d'appliquer la règle du « un pour un ».

### Réalisations et résultats

#### Allègement réglementaire

##### Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a poursuivi son objectif d'examiner l'ensemble de ses lois et de ses règlements touchant les entreprises, afin de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. Selon les recommandations du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, le mécanisme de révision du MAPAQ est désormais associé au Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025 prévu au Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.

##### Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

Le Plan d'action 2020-2025 contient quatre mesures qui concernent exclusivement le MAPAQ.

Trois mesures sont en lien avec la refonte, en cours, du Règlement sur les aliments (RLRQ, chapitre P-29, r. 1), dont deux sont en voie de réalisation :

- Exempter, sauf exception prévue par règlement, un exploitant qui détient un permis de préparation d'aliments en vue de la vente de l'obligation de détenir un deuxième permis;
- Adapter la réglementation en fonction des marchés de proximité et revoir les exigences en ce qui a trait aux installations requises.

Une troisième mesure a été complétée à l'automne 2021 :

- Moderniser la Loi sur les produits alimentaires afin d'éviter un dédoublement des exigences par rapport à la réglementation fédérale.

La quatrième mesure porte sur le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et vise à :

- Simplifier les processus de collectes de renseignements liés à l'enregistrement des exploitants agricoles (modifications liées à cette mesure apportées en novembre 2020).

## Projet de loi 17 de type omnibus

Aucun suivi n'est attendu du MAPAQ.

## Allègement administratif

### Plan de réduction des délais

Conformément au chantier 2 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le MAPAQ a déposé au Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires son Plan de réduction des délais afin d'accroître la rapidité de traitement. Parmi les 19 formalités visées par ce plan, 14 sont déjà optimisées, étant donné que le délai moyen est égal ou inférieur à 14 jours. Une évaluation est en cours pour identifier les moyens qui permettront de réduire d'ici 2025 les délais de traitement des cinq formalités restantes.

### Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les prémélanges et les aliments médicamenteux destinés aux animaux (RLRQ, chapitre P-42, r. 10).

Ce projet de règlement a permis l'abolition d'une formalité administrative, soit l'inventaire des médicaments. Cette modification a permis d'alléger le fardeau administratif en ce qui a trait aux coûts et au volume constant.

### Projet de Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés (RLRQ, chapitre B-3.1, r. 2)

Ce projet de règlement a permis l'abolition de trois formalités administratives (protocole de nettoyage, de désinfection et de contrôle de la vermine; protocole d'exercice pour chats/chiens et rapport annuel des opérations de l'exploitant d'un recueil de chats/chiens). Cette modification a permis d'alléger le fardeau administratif en ce qui a trait aux coûts et au volume constant.

## Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

### Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025

Conformément à la première stratégie du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le MAPAQ a déposé son Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025 au printemps 2021. Ce dernier détaille la démarche qui permettra au MAPAQ d'atteindre les trois cibles de la stratégie, soit une diminution de 10 % du nombre des formalités administratives, une réduction de 15 % de leur volume et une baisse de 20 % de leur coût. Le bilan intermédiaire 2023-2024, transmis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), qui est responsable de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, montre une diminution de 4 formalités sur 55. La diminution du nombre de formalités étant fixée à 10 %, le MAPAQ doit abolir cinq formalités d'ici 2025 pour atteindre la cible. Au 31 mars 2024, le MAPAQ a donc atteint 80,0 % de l'objectif fixé par le MEIE. Le volume et le coût des formalités ont respectivement diminué de 0,2 % et de 1,0 % pour 7 des 51 formalités ayant eu un effet marqué sur le coût. Il est à noter que cette amélioration porte la réduction à 7,5 % depuis 2019. Cette baisse est principalement due à l'envoi en version électronique des différents formulaires par la clientèle, au lieu de la poste ou du dépôt à un bureau de services, et à la modification de la durée d'enregistrement qui passe de trois ans à un enregistrement permanent des exploitations agricoles.

## Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019<sup>18</sup>

| Indicateurs  | 2019         | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre de formalités administratives                 | 55           | 55           | 55           | 55           | 51           |
| Volume des formalités (en valeurs constantes)        | 1 382 440 \$ | 1 382 440 \$ | 1 382 440 \$ | 1 382 440 \$ | 1 379 557 \$ |
| Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes) | 4 434 798 \$ | 4 224 209 \$ | 4 158 974 \$ | 4 143 105 \$ | 4 100 762 \$ |

## Publications en matière d'allègement réglementaire

En effectuant une recherche à partir du site Web [Québec.ca](http://Quebec.ca), il est possible de consulter les publications des analyses d'impact réglementaires portant sur les projets de loi et de règlement, de même que les publications préalables et tout nouveau formulaire s'adressant aux entreprises.

18. Les résultats présentés dans le tableau couvrent les périodes du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars pour chaque année et ont été actualisés cette année pour la période 2019-2023.

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Nombre total de demandes reçues

| Nombre total de demandes reçues |
|---------------------------------|
| 611                             |

### Nombre de demandes traitées<sup>19</sup>, en fonction de leur nature et des délais

| Délais de traitement              | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectification |
|-----------------------------------|---|--|---------------|
| De 0 à 20 jours                   | 556   | 1  | 0             |
| De 21 à 30 jours                  | 32  | 0  | 0             |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 1   | 0  | 0             |
| <b>Total</b>                      | <b>589</b>                                      | <b>1</b>   | <b>0</b>      |

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| Décision rendue        | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications | Dispositions de la Loi invoquées  |
|------------------------|---|--|----------------|---|
| Acceptée (entièrement) | 169   | 0  | 0              | S.O.  |
| Partiellement acceptée | 129   | 0  | 0              | 1, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 2, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 34, 37, 39, 41, 48, 53, 54, 59, 86, 87, 88 |
| Refusée (entièrement)  | 135   | 0  | 0              |   |
| Autres                 | 156   | 1  | 0              | 1, 13, 15, 48   |

### Mesures d'accommodement et avis de révision

| Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable | Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information |
|--|--|
| 0  | 3  |

19. On entend par demandes traitées celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception peut être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. Ainsi, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées peuvent différer.

## 4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

### Émissaire et comité permanent

| Questions   | Réponses |
|---|----------|
| Avez-vous un ou une émissaire?  | Oui      |
| Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?   | Oui      |
| Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?   | 5        |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?<br><br>Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :<br><br><i>Une actualité intranet a été diffusée le 1er juin 2023 afin de faire connaître les nouvelles exigences en matière de langue, conformément aux modifications à la Charte de la langue française, de même que l'adresse courriel disponible pour les questions qui concernent la politique linguistique.</i> | Oui      |

### Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

| Questions  | Réponses |
|--|----------|
| Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?   | Non      |
| Si vous avez une directive particulière :<br><br>Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française :<br><br>Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?  | S.O.     |
| Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?  | S.O.     |
| Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions:   | S.O.     |
| Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la Charte de la langue française? | S.O.     |

## Politique linguistique de l'État (PLE)

| Questions   | Réponses  |
|---|---|
| <p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</p>   | <p>Oui</p>  |
| <p>Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :</p>  | <p>Une actualité intranet a été diffusée le 1<sup>er</sup> juin 2023 afin de faire connaître les nouvelles exigences en matière de langue, conformément aux modifications à la Charte de la langue française.</p> |
| <p>L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :<br/>est exigé?<br/>est souhaitable?</p> | <p>Est exigé : 31<br/>Est souhaitable : 0</p>   |

## 4.9 Politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

Le tableau ci-dessous présente les données en deux grandes catégories, soit celle des permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux ainsi que celle des autres biens et services tarifés.

La première catégorie représente 87 % des revenus ministériels issus de la tarification, laquelle est basée sur les coûts. La seconde catégorie retient les derniers 13 % des revenus ministériels pour laquelle la tarification est basée sur les coûts ainsi que sur le prix du marché. Les biens et services tarifés de la seconde catégorie comprennent notamment les analyses en laboratoire, les espaces locatifs ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, les tarifs des biens et services sont indexés annuellement au taux plafonné de 3 % conformément à la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (RLQ 2022, c. 29).

Le niveau de financement atteint représente la proportion des coûts financée par les particuliers/entreprises, alors que la proportion résiduelle des coûts assumés par la collectivité est financée à même les impôts et les taxes.

Comme le préconise la Politique de financement des services publics, une révision périodique de la méthodologie de tarification est réalisée au sein du Ministère.

### Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

| Biens et services tarifés  | Revenus de tarification en 2023-2024 (000 \$) | Niveau de financement en 2023-2024 (%) | Revenus de tarification en 2022-2023 (000 \$) | Méthode de fixation des tarifs      |
|--|---|--|---|-------------------------------------|
| Permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux | 17 115,8                                      | 36                                     | 17 168,1                                      | En fonction des coûts <sup>20</sup> |
| Autres biens et services   | 2 631,6                                       | 49                                     | 1 757,4                                       | En fonction des coûts ou du marché  |
| <b>Total</b>   | <b>19 747,4</b>                               | -                                      | <b>18 925,5</b>                               | -                                   |

20. En fonction des coûts : la somme de toutes les dépenses nécessaires à la production d'un bien et à la finalisation d'un service.





**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec**

